



Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux

RAPPORT

Évaluation de l'ouverture internationale de l'enseignement supérieur agricole

établi par

Patrick Bénard

Inspecteur général
de la santé publique vétérinaire

Pierre-Henri Texier

Ingénieur général
des ponts, des eaux et des forêts

avec la participation de

Bernard Bourget

Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts

février 2010

CGAAER n°1491

SOMMAIRE

	Page
Préambule.....	5
Mots clés.....	5
Résumé.....	6
Synthèse.....	8
I. Introduction.....	11
II. Méthodologie de l'évaluation.....	13
II.1. Principe de l'évaluation.....	13
II.2. Champ de l'étude.....	13
II.3. Modalités de l'évaluation.....	13
III. Accueil des étudiants étrangers.....	15
III.1. Mobilité entrante dans l'enseignement supérieur agricole.....	15
III.1.1. État des lieux :.....	15
III.1.2. Commentaires.....	16
III.2. Comparaison avec les autres établissements français.....	17
III.2.1. Etat des lieux :.....	17
III.2.2. Commentaires.....	19
III.2.3. Comparaison des données dans le temps.....	19
III.3. Comparaison avec d'autres établissements situés à l'étranger.....	20
III.4. Enseignants chercheurs « accueillis ».....	21
IV. Envoi d'étudiants français dans des universités étrangères.....	22
IV.1. Mobilité sortante dans l'enseignement supérieur agricole.....	22
IV.2. Comparaison avec les autres établissements.....	24
IV.3. Enseignants chercheurs partis à l'étranger :.....	25
V. Identification des points faibles.....	26
V.1. Absence d'approche économique de la mobilité des étudiants.....	26
V.2. Situation dans les classements internationaux.....	26

	Page
V.3. Nombre de diplômes décernés aux étrangers.....	27
V.4. Manque de moyens humains financiers pour l'accueil.....	28
V.5. Manque de lisibilité des diplômes.....	28
V.5.1. Le Mastère.....	28
V.5.2. Non lisibilité des enseignements.....	28
V.6. Cursus vétérinaire de 7 ans.....	29
V.7. Difficultés administratives et visas.....	30
VI. Identification des points forts.....	31
VI.1. Un enseignement et une recherche de qualité.....	31
VI.2. Importance de la francophonie.....	31
VI.3. Bourses et programmes de coopération.....	31
VI.4. Pas de dichotomie entre grandes écoles et universités.....	32
VI.5. Regroupement des écoles agronomiques publiques.....	32
VI.6. Dynamisme des écoles privées.....	33
VI.6.1. Établissements de la FESIA :	33
VI.6.2. ESB, La Salle Beauvais.....	33
VI.7. Lisibilité LMD.....	34
VI.7.1. Diplôme bac +3.....	34
VI.7.2. Niveau bac+5.....	34
VI.7.3. Niveau bac+8.....	34
VII. Voies et moyens de développer l'ouverture internationale.....	35
VII.1. Mesures immédiates possibles.....	35
VII.1.1. Permettre à la DGER de positionner l'enseignement supérieur agricole français dans les classements internationaux.....	35
VII.1.2. Établir une offre groupée de l'enseignement supérieur agricole française.....	36
VII.1.3. Mobiliser davantage les réseaux.....	36
VII.1.4. Adapter le cursus vétérinaire au standard européen.....	37
VII.2. Propositions au niveau des contrats d'objectifs.....	37
VII.2.1. Augmenter le nombre de diplômes décernés aux étrangers.....	37
VII.2.2. Favoriser le recrutement des étrangers de niveau L.....	38
VII.2.3. Tenir compte de tous les stages.....	38

	Page
VII.3. Développer une approche économique et de "benchmarking"	38
VII.3.1. L'analyse comparative à l'international.....	38
VII.3.2. La scolarité payante.....	39
VII.4. Le diplôme d'ingénieur ou le master ?.....	39
VII.5. Le diplôme de Ph.D. ou le Doctorat ?	40
VII.6. Participer à la stratégie d'influence du Ministère.....	41
VII.6.1. Suivi des diplômés étrangers.....	41
VII.6.2. La formation des fonctionnaires étrangers.....	42
VII.6.3. Promouvoir un enseignement d'économie et de politique agricoles lisible et attractif pour les jeunes fonctionnaires étrangers au niveau post master.....	42
VIII. Les annexes.....	44
Annexe 1. Références documentaires et bibliographiques.....	45
Annexe 2. Les personnes rencontrées.....	48
Annexe 3. Les écoles prises en compte pour l'étude.....	51
Annexe 4. Le processus de Bologne.....	53
Annexe 5. Les différents niveaux diplômants.....	54
Annexe 6. Comparaison des diplômes.....	55
Annexe 7. Classement de Shanghai.....	56
Annexe 8. Le classement THES.....	57
Annexe 9. Autres classements internationaux.....	58
Annexe 10. Le CIRAD.....	59
Annexe 11. AGREENIUM.....	60

« Un État puissant est d'abord un État qui dispose d'une influence dans le monde par la reconnaissance des idées qu'il promeut, par la qualité de sa recherche et de son enseignement »

Nicolas Tenzer

Préambule

Les auteurs de la mission tiennent à remercier tout particulièrement les personnes qui les ont aidés, soutenus et ont coopéré à ce travail, et notamment les membres du Comité de pilotage, du CGAAER et du CGEDD, ainsi que les responsables au niveau des écoles, des associations d'anciens élèves et les interlocuteurs au sein des ambassades.

Mots clés

Enseignement supérieur agricole, cursus, accueil étudiants étrangers, formation vétérinaire, classement écoles, lisibilité des diplômes, Processus Bologne, Ph.D., enseignants chercheurs, "benchmarking", étudiants étrangers, attractivité des écoles.

Résumé

L'ouverture internationale des établissements d'enseignement supérieur est un élément clé de l'influence française en Europe et dans le monde. Elle fait l'objet des préoccupations actuelles des pouvoirs publics et c'est dans ce cadre que s'inscrit le présent rapport.

A l'encontre des idées reçues, la mission a constaté dans son état des lieux que les étudiants français de l'enseignement supérieur agricole ont une valence forte à l'international. Près de 90% des élèves-ingénieurs effectuent un stage à l'étranger au cours de leur cursus. Ceci est certainement dû à la forte dynamique créée par la politique de bourses de la DGER.

En revanche, en ce qui concerne l'accueil des étudiants étrangers, on assiste, depuis un quart de siècle, à une lente décroissance de la mobilité entrante dans les écoles publiques de l'enseignement supérieur agricole. Les établissements comparables sous tutelle des autres ministères et les écoles privées dépendant du MAAP ont à l'inverse augmenté le pourcentage d'étudiants étrangers accueillis dans les formations de base. L'enseignement agricole privé a aussi acquis une forte notoriété à l'international en termes de mobilité tant entrante que sortante.

Avec 5% d'étudiants étrangers accueillis dans leurs formations de base, les écoles publiques pourraient se voir fermer l'accueil de leurs propres étudiants à l'étranger, et la France risquerait d'ici peu de temps de perdre l'influence internationale qu'elle a toujours eue si ce taux n'était pas augmenté. Son absence dans les classements internationaux en est déjà un premier présage.

Pourtant, le système français des grandes écoles dans le domaine agronomique et vétérinaire a une forte notoriété à l'étranger. La valeur de son enseignement est reconnue et il ne souffre pas de la dichotomie Université/grandes écoles qui existe dans les autres secteurs d'études. Au cours de la dernière décennie, la restructuration des établissements et la création d'une école doctorale fortement ouverte à l'étranger (ABIÉS) leur ont donné une lisibilité comparable à celle de leurs homologues européens.

A l'issue de cette évaluation, la mission a identifié quinze propositions de nature à améliorer cette situation, la plupart sans coût budgétaire significatif. Les principales pourraient être mises en œuvre dès 2010 :

- Fixer dans les contrats d'objectifs un nombre d'étudiants étrangers à accueillir, notamment au niveau L et dans les écoles de formation de fonctionnaires ;
- Inscrire l'objectif de l'ouverture à l'international de l'enseignement supérieur agricole dans la stratégie d'influence du Ministère ;
- Engager rapidement une réflexion en vue de la révision du cursus des études vétérinaires pour les adapter aux standards européens ;
- Doter la DGER d'une ligne budgétaire spécifique pour favoriser l'accueil des étudiants étrangers ;

- Présenter une offre groupée des formations de l'enseignement supérieur agricole française sur internet en français et en anglais ;
- Améliorer la lisibilité des formations post master ;
- Sensibiliser les responsables de l'enseignement supérieur à l'économie du savoir et à la culture de "benchmarking" et associer des responsables étrangers dans les groupes de réflexion, de façon à positionner l'enseignement supérieur agricole sur le marché international de la formation.

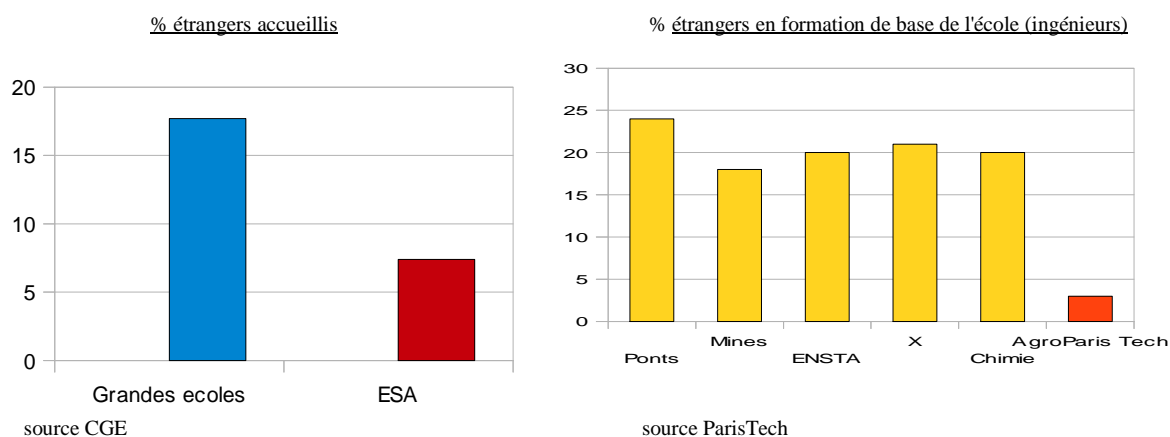
Si la lisibilité des diplômes, le nombre des étrangers reçus, le nombre des diplômes attribués et l'association écoles-recherche agronomique suivent le mouvement qui se met actuellement en place et si les responsables politiques et administratifs ouvrent une réelle réflexion sur la nécessité d'augmenter l'accueil d'étudiants étrangers dans les écoles, l'enseignement agricole français pourra retrouver une place de choix parmi l'ensemble des structures en agriculture et sciences du vivant à l'échelon mondial.

Synthèse

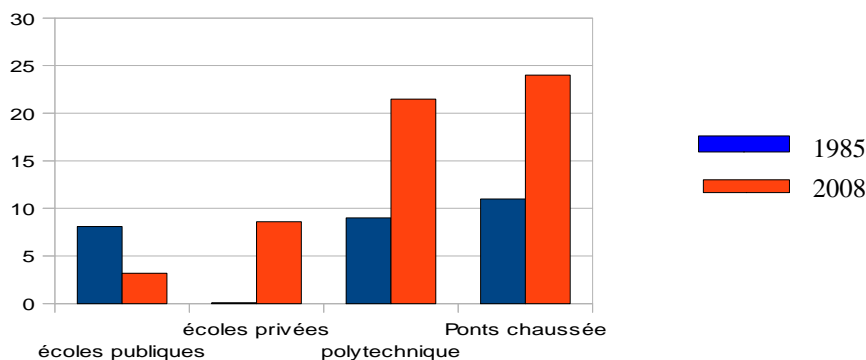
Termes de référence : Lettre de M. Cadot Directeur de Cabinet (14 mai 2008)

Champ de l'étude : Les écoles de la liste de l'article D812 1 du code rural (21 écoles en 2009, 19 en 2010).

Etat des lieux :



Taux d'accueil d'étudiants étrangers : Comparaison 1985/2008



- La mobilité entrante est très inférieure à celle des établissements comparables.
- Depuis 1985 le taux d'accueil des étrangers en formation diplômante a baissé dans les écoles publiques et a augmenté dans les écoles privées.
- Moins de 5% d'étrangers en formation diplômante de base.
- La mobilité sortante est supérieure à la norme de la conférence de Louvain du 28 avril 2009 et à la moyenne des écoles de la CGE. 22% des étudiants français partent plus de 4 mois au cours de leur cursus (sans tenir compte des stages de césure).

(Synthèse 2/3)

Points faibles :

- Manque d'approche de l'économie du savoir et de culture de benchmarking.
- Pas d'établissement supérieur agricole français dans les classements internationaux (« life and agricultural sciences » de Shanghai et THES).
- Nombre insuffisant de diplômes décernés aux étrangers.
- Manque de moyens humains au niveau des DRI et de moyens financiers pour l'accueil.
- Processus de Bologne : lisibilité incertaine au niveau post-Master.
- Non lisibilité du « Mastère » à la française, des diplômes nationaux de spécialisation vétérinaire, des formations forestières, en eau et développement durable, en économie et politiques agricoles.
- Cursus vétérinaire de 7 ans, supérieur aux normes européennes.
- Les visas : politique plus restrictive que celle de nos concurrents.

Points forts :

- Pas de dichotomie entre grandes écoles et universités.
- Un enseignement de qualité et un réseau de diplômés français à l'étranger important,
- Succès de l'école doctorale ABIES : 45% d'étrangers,
- Importance de la francophonie pour l'avenir : 2,8% population mondiale en 2009, 8% dans 30 ans.
- Processus de Bologne : bonne lisibilité pour le niveau M.
- Taille des établissements comparable aux normes européennes.
- Succès du regroupement des écoles publiques et Création d'Agreenium,
- Efficacité des bourses DGER pour la mobilité sortante.
- Dynamisme des établissements privés.

(Synthèse 3/3)

Propositions

1. **Fixer un nombre d'étrangers à accueillir en formation diplômante au niveau des contrats d'objectifs.**
2. S'appuyer sur Agreenium pour améliorer la position française face à la concurrence étrangère en cumulant les publications de l'INRA et du CIRAD avec celles des écoles du consortium.
3. Introduire la dimension internationale de l'enseignement supérieur agricole dans le rapport annuel de la DGER et mettre en place, sur internet, une offre groupée des formations de l'enseignement supérieur agricole.
4. Mobiliser les réseaux des agents du MAAP à l'étranger et valoriser le dispositif de formation du CIRAD trop méconnu.
5. **Engager une réflexion pour adapter la durée du cursus vétérinaire à la concurrence internationale en s'inspirant des conclusions des rapports Bénard et Vallat / Vanelle.**
6. **Doter la DGER d'une ligne budgétaire spécifique pour favoriser l'accueil des étudiants étrangers.**
7. Favoriser le recrutement des étrangers au niveau L.
8. Permettre la prise en compte de toutes les périodes qualifiantes effectuées à l'étranger.
9. Sensibiliser les responsables de l'enseignement supérieur à l'économie du savoir et à la culture de "benchmarking" et associer des responsables étrangers dans les groupes de réflexion, de façon à positionner l'enseignement supérieur agricole sur le marché international de la formation.
10. Développer l'accueil d'étudiants étrangers en scolarité payante.
11. **Maintenir l'appellation « ingénieur» et la compléter par sa traduction « master of science... in engineering ».**
12. Créer des Ph.D. professionnalisants (doctorats d'entreprise et d'action publique).
13. Effectuer un suivi des personnalités d'influence formées dans les établissements d'enseignement supérieur agricole français.
14. **Porter à 20% le nombre de fonctionnaires étrangers accueillis au sein des cursus fonctionnaires de l'ENSV et de l'ENGREF et ne pas dissocier la formation dispensée aux étrangers de celle dispensée aux jeunes fonctionnaires français.**
15. Renforcer et promouvoir les enseignements d'économie et de politique agricoles pour contribuer à faire partager les analyses et les options françaises.

I. Introduction

Le présent rapport s'inscrit dans le programme des études d'évaluation du ministère et fait suite à une demande de Michel Cadot, directeur de cabinet du ministre, en date du 14 mai 2008. Les termes de référence de sa lettre sont énoncés ci-dessous¹ :

« *L'ouverture internationale de l'enseignement supérieur agricole* »

- *(accueil d'étudiants étrangers et*
- *envoi d'étudiants français dans des universités étrangères)*

est un élément-clé de leur notoriété et en conséquence de l'influence française en Europe et dans le monde. Or les établissements de l'enseignement supérieur agricole français semblent accuser un retard dans ce domaine par rapport à d'autres établissements français œuvrant dans d'autres secteurs d'études, et les établissements étrangers, notamment européens, qui œuvrent dans le même secteur d'études qu'eux et dispensent des formations en anglais.

Il s'agit :

- *d'abord de faire un état des lieux en identifiant les points faibles et forts de ces établissements :*
 - *d'une part, en comparaison avec des établissements d'enseignement supérieur français relevant d'autres secteurs d'études,*
 - *d'autre part, avec leurs homologues en Europe et dans les autres pays agricoles (États-Unis, Canada, Brésil...);*
- *puis, d'examiner les voies et moyens de développer l'ouverture internationale de ces établissements. »*

La mission répertoriée sous le numéro 1491 a été réalisée par P. Bénard, IGSPV, chef de mission et P.H. Texier, IGPEF².

Elle a été supervisée par un comité de pilotage, présidé par M. Michel Penel, ancien directeur adjoint de l'ENGREF, ancien sous directeur à la DGER et directeur du CEMAGREF Ile de France.

Ce comité de pilotage était constitué comme suit :

- Un représentant de la DGER : membre du BRECI (bureau des relations européennes et de la coopération internationale dépendant de la sous-direction de l'innovation),

¹ Les références en gras situées dans cette page, ont constitué l'armature du plan du présent rapport.

² La mission avait été initialement confiée à P. Bénard et G. Tandeau de Marsac parti à la retraite en septembre 2008.

- Un représentant des écoles supérieures agricoles publiques : La déléguée d'Agro-Paris Tech remplacée en octobre 2008 par la déléguée de l'ENV de Lyon,
- Un représentant des écoles supérieures agricoles privées Mme Lummerzheim, au titre de la FESIA,
- Le président de la 3ème section, emploi formation, recherche - M. C.Lecoeur,
- Le président de la commission prospective étude et évaluation - M. B. Bourget, qui a également participé à la mission,
- La présidente de la Commission Europe et International - Mme S. Villers,
- M. Bertin, IGPEF, CGAAER,
- Le représentant du bureau de l'évaluation service de la statistique et de la prospective.

II. Méthodologie de l'évaluation

II.1. Principe de l'évaluation

Cette évaluation s'inscrit dans le cadre :

- De l'article 121 (alinéa 5) de la Loi d'Orientation Agricole du 9/07/1999 « les établissements d'enseignement participent à des actions de coopération internationale, notamment en favorisant les échanges et l'accueil d'élèves, apprentis, étudiants, stagiaires et enseignants.»
- De la stratégie d'influence du Ministère à l'international telle qu'elle a été définie notamment par le discours du ministre Michel Barnier du 28/08/2008 aux agents du MAAP travaillant à l'international.
- Du rapport de Nicolas Tenzer au Premier ministre « *L'expertise internationale au cœur de la diplomatie et de la coopération du XXI^e siècle, Instruments pour une stratégie française de puissance et d'influence* » (4 mai 2008).
- Du rapport 2008 sur le programme 142 de la LOLF.

II.2. Champ de l'étude

L'étude a été circonscrite aux établissements d'enseignement supérieur visés dans le code rural à l'article D 812 1.

Début 2010, ces établissements étaient au nombre de 19, classés en 4 familles : (- les écoles d'ingénieurs publiques - les écoles vétérinaires,- les écoles de formation de paysagistes et d'enseignants- les écoles d'ingénieurs privées.³). Ils accueillent un effectif de 14 000 étudiants⁴.

Il est intéressant de comparer ces données aux 150 000 étudiants des établissements de la Conférence des Grandes Écoles et aux 1 500 000 étudiants des 83 universités françaises.

Ainsi les étudiants de l'enseignement supérieur agricole représentent environ 10 % des étudiants des grandes écoles et 1% des étudiants français.

II.3. Modalités de l'évaluation

Les évaluateurs ont effectué de très nombreux entretiens avec différentes personnalités françaises et étrangères, des professionnels de la formation impliqués dans l'international, des responsables du secteur public, des responsables du secteur privé, des employeurs des diplômés, des responsables au sein des écoles, des élèves et des anciens élèves.

Ils se sont appuyés sur différents rapports, documents et articles de réflexion écrits sur le sujet.

³ Liste des écoles en annexe

⁴ Répartis en Licence 4500, Master 8500, Doctorat 1000

Ils ont analysé des bases de données suivantes :

- Campus France,
- Conférence des grandes écoles,
- Annuaire des anciens élèves : (écoles membres de la Fédération Uniagro, annuaire de l'ENGREF, de l'Ecole Polytechnique, de l'école des Ponts et Chaussées.....),
- Annuaire Roy⁵,
- Des sites internet (DGER, écoles...).

Le Comité de pilotage a confié à l'ENFA (Ecole Nationale de formation agronomique) de Toulouse une étude qui a été réalisée par Jean Darbour, ICPEF, enseignant à l'ENFA.

Dans le cadre de cette étude :

- a été établi un questionnaire d'enquête qui a été renseigné par les 21 écoles existant début 2009 et par le Groupement d'Intérêt Public ENSV de Lyon,
- ont été réalisées des visites auprès des directions responsables de l'international dans des établissements en France et à l'étranger (Berlin, Londres).

⁵ L'annuaire Roy est depuis 80 ans l'annuaire de toute la profession vétérinaire, quel que soit le métier exercé, praticien, salarié, enseignant, chercheur, retraité, ou autre.

III. Accueil des étudiants étrangers

Où en est-on depuis le rapport « *Pour un modèle européen d'enseignement supérieur* » rédigé par Jacques Attali en 1998 ?

Toutes les grandes écoles ont développé leurs relations internationales. Depuis le début de la décennie le nombre d'étudiants étrangers a réellement progressé, allant jusqu'à atteindre plus d'un tiers des effectifs dans certaines écoles. Les écoles sous tutelle du MAAP ont-elles suivi ce mouvement ?

III.1. Mobilité entrante dans l'enseignement supérieur agricole

III.1.1. État des lieux :

Il s'agit d'évaluer l'accueil des étudiants étrangers dans les établissements relevant du MAAP.

Comme l'a rappelé dans son rapport de juin 2009, l'inspecteur général de l'enseignement agricole Jean Metge, « les données relatives à l'accueil des étudiants étrangers sont incertaines ». Il est vrai qu'elles varient de manière plus que significative suivant les critères choisis quant à la durée du séjour des étudiants étrangers en France.

Dans l'enquête réalisée par l'ENFA, environ 1 300 étudiants étrangers auxquels il faut ajouter environ 220 étudiants en stages courts et universités d'été « ont été accueillis » pendant l'année 2008/2009.

L'option choisie a été de retenir 2 critères :

- Premier critère : pourcentage des étudiants étrangers en formation diplômante de base /total des effectifs en formation diplômante.
- Deuxième critère : pourcentage des étudiants étrangers ayant été accueillis quelle que soit la durée de la formation effectuée / effectif total des inscrits dans chaque établissement.

Établissements	% étrangers formation de base *	%accueillis/effectif total
AgroParis Tech **	4	15
AgroCampus Ouest	4	10
Montpellier SupAgro	5	11
Sous total	4	11
ENGEESStrasbourg	3	13
AgroSup Dijon	0	7
ENITABordeaux	0	5
Sous total	1	8
ENVAlfort	4	4
VetAgroSup ***	4	5
ONIRISNantes	4	4
ENVToulouse	6	6
Sous total	4	4
ENFA	0	8
ENSP	4	4
Total ens. Public	3	8
ESAAngers	21	22
EIPurpan	8	8
ISA Lille	12	13
ISARA Lyon	8	8
Soustop total FESIA	12	13
LaSalle Beauvais	3	11
ESB Nantes	11	11
ESITPA	0	0
Total ens. Privé	9	12

ENQUETE ENFA

* formation diplômante de base : correspond aux diplômes d'ingénieur, vétérinaire, paysagiste et enseignants.

** AgroParis Tech 4% dont école interne ENGREF 12% d'étudiants étrangers.

*** VetAgro Sup Lyon-Clermont : 5% dont ENSV : 15%.

III.1.2. Commentaires

Dans les écoles publiques, le taux d'accueil est particulièrement bas dans les formations diplômantes de base (inférieur à 6%).

Quatre écoles privées se distinguent par leur fort taux d'accueil ce sont : ESA Angers, ISA Lille, ESB Nantes et Lasalle Beauvais.

Le taux d'accueil des étudiants étrangers est en moyenne de 9% pour l'ensemble des établissements agricoles en retenant tous critères de durées, c'est à dire en prenant les références les plus favorables aux écoles.

On constate que parmi les 19 écoles, 6 d'entre elles ont un taux très bas d'accueil, puisqu'il est inférieur à 5%, alors que, à l'inverse, 8 d'entre-elles dépassent le pourcentage de 10% quant à l'accueil d'étudiants étrangers.

On constate des différences importantes par catégories d'établissements et niveaux de formation.

Les taux les plus bas sont le fait des écoles vétérinaires (environ 4%) et d'une école privée qui n'a pas pour vocation d'accueillir des étrangers.

Après analyse plus fine des données chiffrées au niveau d'AgroParis Tech, on retrouve les conclusions du rapport AERES⁶ d'avril 2009 :

« La visibilité et l'attractivité à l'international d'AgroParis Tech demeurent fortes pour la formation doctorale ABIES (40% de doctorants étrangers), par contre semblent incertaines pour les formations d'ingénieurs (3% d'étudiants étrangers dans les cursus agronomes et forestiers et 8% dans le cursus IAA) ».

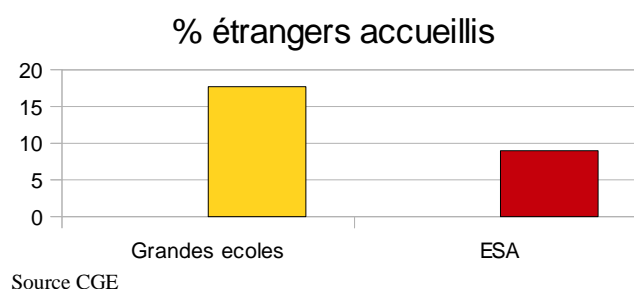
Il est intéressant de noter que plus le niveau de formation est élevé, plus le pourcentage d'étrangers est important. Les pourcentages d'étrangers diplômés sont inférieurs à 5% dans les formations de niveau Master, supérieurs à 10% dans les formations post Master et à 25% dans les formations doctorales.

On remarquera que les taux sont importants dans les deux centres de formation des fonctionnaires : 12% pour l'école interne ENGREF qui forme les ingénieurs et 15% pour le groupement d'intérêt public ENSV qui forme les inspecteurs de santé publique vétérinaire.

III.2. Comparaison avec les autres établissements français

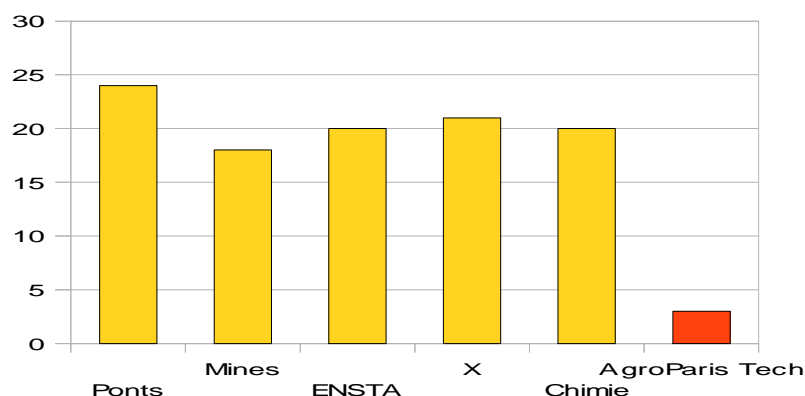
III.2.1. Etat des lieux :

a/ Au niveau global



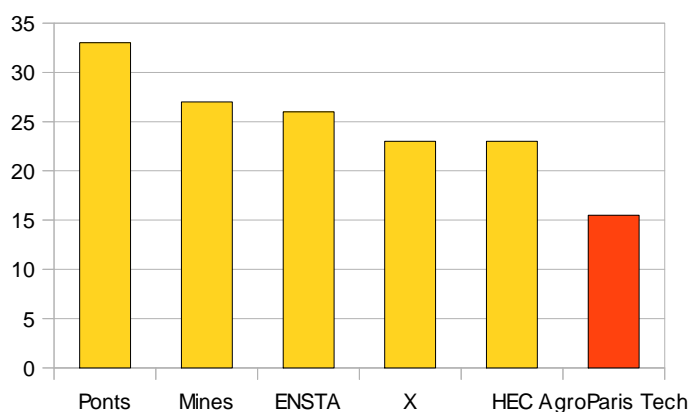
⁶ AERES : Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

b/ Au niveau de Paris Tech



Source ParisTech

Pourcentage d'étrangers en formation de base de l'école (ingénieurs)



Source Paris Tech.

% total étrangers accueillis

Compte tenu des rapprochements en cours au niveau de la formation des cadres techniques, il nous est apparu intéressant de comparer les écoles sous tutelle du MEEDDM (École des Ponts ParisTech et École Nationale des Travaux Publics de l'Etat) à AgroParis Tech et à l'ENGEES respectivement- sous tutelle du MAAP.

c/ Comparaison École des Ponts ParisTech et AgroParis Tech :

	École des Ponts ParisTech	AgroParis Tech
Étudiants étrangers	33%	15,50%
Cursus Ingénieurs	24%	4%
Doctorants	46%	42%

d/ Comparaison École Nationale des Travaux Publics de l'État et ENGEES :

	ENTPE	ENGEES
Étudiants étrangers	5%	11%

III.2.2. Commentaires

La différence des taux d'accueil des étrangers entre les établissements du MAAP et ceux d'autres secteurs d'étude s'explique par la différence de politique menée par les ministères au niveau des écoles.

Pour l'école des Ponts Paris Tech, la politique volontariste du MEEDDM, dans le cadre des contrats d'établissements cosignés, fixe le nombre d'étrangers à accueillir au niveau des différents stades de formation, ce qui explique le chiffre élevé des étrangers accueillis dans cette école.

Pour l'école Polytechnique, le ministère de la défense fixe chaque année le nombre de places mises au concours spécial étrangers.

Les établissements de l'enseignement supérieur agricole français **accusent globalement un net retard quant à l'accueil d'étrangers par rapport à aux autres** écoles d'ingénieurs et aux autres établissements français œuvrant dans d'autres secteurs d'études.

Les étudiants étrangers se retrouvent dans les formations post master et non dans les filières ingénieurs et vétérinaires.

Ces constatations rejoignent les conclusions du **rapport Metge** de juin 2009.

III.2.3. Comparaison des données dans le temps

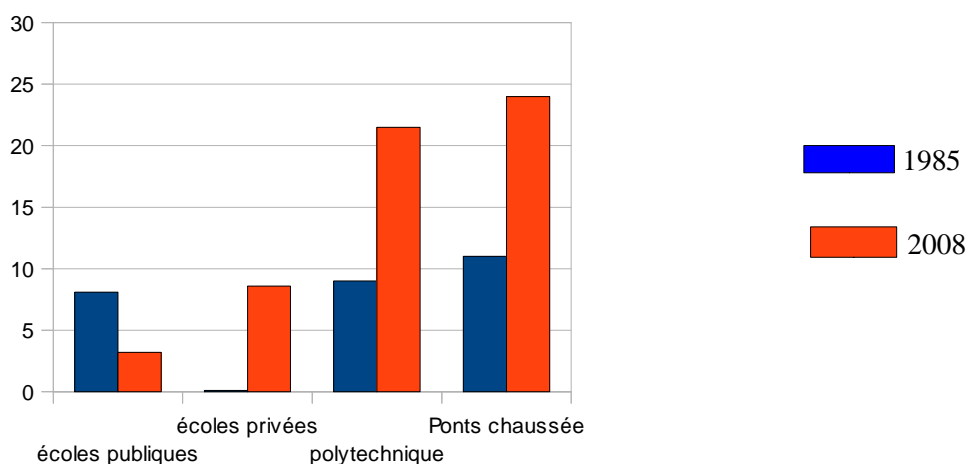
	% étrangers en formation diplômante de base	
	1985	2008
ENSA + écoles application	13	3,7
Autres écoles publiques	5,4	2,8
Sous total Écoles publiques	8,1	3,2
Ecoles privées	0,1	8,6
Total	6,2	5

Source CIHEAM pour 1985

Si le taux d'accueil en formation diplômante s'est pratiquement maintenu en valeur absolue (501 en 1985 contre 593 en 2008), on constate une importante diminution des taux des écoles publiques compensée par la progression importante des écoles privées.

Les mêmes données peuvent être comparées aux écoles françaises équivalentes⁷ :

Taux d'accueil d'étudiants étrangers : Comparaison 1985/2008



On peut s'interroger sur les raisons de ces évolutions:

- L'argument de la scolarité payante doit être exclu, car il aurait dû entraîner une évolution inverse à celle observée dans la comparaison public/privé,
- La restructuration des écoles publiques a-t-elle empêché l'enseignement supérieur agricole de présenter une offre de formation lisible à l'international ?
- La comparaison avec les écoles sous tutelle du Ministère de la Défense et du MEEDEM peut-elle laisser penser qu'il s'agit d'une approche différente des ministères respectifs quant à leurs stratégies à l'international ?

III.3. Comparaison avec d'autres établissements situés à l'étranger

Les évaluateurs n'ont pas pu effectuer les missions prévues à l'étranger. La mission a dû alors se limiter à quelques exemples significatifs qui ne permettent qu'une approche du problème.

D'après les données de l'annuaire ROY, le nombre d'étudiants vétérinaires français accueillis dans les écoles étrangères est significativement important à Liège (290 étudiants français) Gand, Barcelone, Parme, mais aussi à l'École vétérinaire de Dakar (6 étudiants/50). Contrairement à ce qui se passe en France, celles-ci reçoivent un grand nombre d'étudiants étrangers, à tel point que des quotas et des tirages au sort ont même dû être instaurés.

⁷ Pour l'école Polytechnique : sources CIHEM et annuaire des écoles.

L'université agronomique de Wageningen (Pays-Bas), par exemple, reçoit 1200 étrangers (21% de son effectif de 5200 étudiants), et cette institution a ainsi acquis une renommée internationale. **Ce seul établissement hollandais reçoit l'équivalent du nombre total d'étrangers accueillis en France** (1100 étrangers pour 14000 élèves).

Ainsi, dans l'enseignement supérieur agricole, **le nombre d'étudiants étrangers choisissant de venir faire leurs études en France paraît particulièrement faible.**

III.4. Enseignants chercheurs « accueillis »

L'accueil des enseignants-chercheurs étrangers est un élément important du renom des écoles à l'étranger. Un des aspects de l'influence se fait à travers eux, après le retour dans leurs propres pays par les conseils et les références donnés à leurs proches (étudiants et collègues). L'accueil de nombreux chercheurs est ainsi une manière d'attirer des étudiants étrangers de grande qualité.

D'après l'enquête ENFA, seuls deux établissements : Montpellier SupAgro et AgroParisTech ont accueilli 7 enseignants-chercheurs pour une période de plus de 6 mois. De plus, une quarantaine d'enseignants sont « accueillis » chaque année pour l'ensemble des écoles publiques et privées pour des périodes plus ou moins longues (de 1 jour à 6 mois).

Comparés à ceux d'autres établissements et compte tenu du coût que représente l'accueil des enseignants étrangers, les chiffres énoncés nous semblent assez satisfaisants, mais il serait souhaitable de les faire croître.

IV. Envoi d'étudiants français dans des universités étrangères

Si l'on s'en réfère encore au rapport Attali de 1998, celui-ci suggérait que la formation des étudiants français devait « *les conduire à effectuer si possible un passage diplômant dans un établissement d'enseignement supérieur étranger* ».

Le 28 Avril 2009 s'est tenu la Conférence des 46 ministres européens de l'Enseignement Supérieur à Louvain (Belgique). Il en est ressorti le souhait de porter à 20% d'ici à 2020 le pourcentage d'étudiants effectuant une période d'étude à l'étranger.

Qu'en est-il pour l'enseignement supérieur agricole ?

IV.1. Mobilité sortante dans l'enseignement supérieur agricole

État des lieux

Nous utilisons les mêmes critères de durée, favorables aux écoles que pour la mobilité entrante :

L'enquête ENFA a permis d'établir le tableau ci-après :

Premier critère : pourcentage étudiants faisant un stage à l'étranger : nombre d'étudiants en flux annuel ayant effectué *un stage* à l'étranger quelle qu'en soit la durée / promotion rectifiée (promotion diminuée du nombre d'étrangers) ;

Deuxième critère : pourcentage d'étudiants faisant un stage long : nombre d'étudiants en flux annuel ayant effectué une formation à l'étranger d'une durée supérieure ou égale à 4 mois / effectif de la promotion rectifiée (promotion diminuée du nombre d'étrangers).

mobilité étude		
Établissements	% étudiants faisant un stage à l'étranger	% étudiants faisant un stage long
AgroParis Tech	85	14
AgroCampus Ouest	100	18
Montpellier SupAgro	90	28
Sous total	91	21
ENGEES	100	9
AgroSup Dijon	100	2
ENITABordeaux	20	17
Sous total	68	15
ENVAlford	40	3
VetAgroSup Lyon	6	21
ONIRISNantes	74	15
ENVToulouse	90	6
Sous total	48	12
ENFA	5	0
ENSP	20	16
Total ens. Public	67	14
ESAAngers	99	57
EIPurpan	100	39
ISA Lille	92	25
ISARA Lyon	100	58
Soustop FESIA	98	45
LaSalle Beauvais	100	24
ESB Nantes	100	53
ESITPA	100	1
Total ens. Privé	99	37
total général	78	22

Il ressort de ces données que 78% des étudiants de l'enseignement supérieur agricole effectuent un stage à l'étranger (séjours de plus d'un jour). Le taux est de 86% chez les élèves ingénieurs et de 40% pour les étudiants vétérinaires.

Le taux de mobilité sortante des étudiants français fait apparaître des différences importantes selon les établissements :

- Trois écoles se distinguent pour leur fort taux d'envoi à l'étranger en stage long (supérieur à 50%) : ESA Angers et ESB Nantes (déjà citées dans les taux élevés des mobilités entrantes) et ISARA Lyon.
- 7 ont un taux faible (inférieur à 10%) et 4 d'entre elles ont des taux inférieurs à 3%.
- Dans les écoles vétérinaires qui ont les taux les plus faibles, la mobilité deviendra obligatoire à partir de 2010, (arrêté 2007) . On peut donc espérer obtenir à partir de 2011 une augmentation significative de la mobilité sortante.

En moyenne, le taux de mobilité sortante des étudiants français pour une durée supérieure à 4 mois est de 22 % pour l'ensemble des établissements.

Les écoles de l'enseignement supérieur agricole ont atteint les objectifs de la Conférence de Louvain pour l'envoi des étudiants français à l'étranger (plus de 20%).

Cette donnée pourrait même être modulée à la hausse par le fait que cette statistique ne tient pas compte du temps passé à l'étranger pendant l'année dite de « césure » effectuée par un grand nombre d'étudiants à la fin de la première année des écoles recrutant au niveau bac+2.

IV.2. Comparaison avec les autres établissements

La CGE (Conférence des Grandes Écoles)⁸ effectue tous les deux ans une enquête auprès de ses membres. L'enquête 2007 fait ressortir les résultats suivants à l'international :

- Sur les 20 000 diplômés des écoles de commerce, 6 770 ont effectué une mobilité à l'étranger soit 34%.
- Sur les 40 000 diplômés des écoles d'ingénieurs, 8 131 ont effectué une mobilité à l'étranger soit 19%.

Ces données sont à comparer à celles des écoles de l'enseignement supérieur agricole : Parmi les 2 965 diplômés des écoles d'ingénieurs, 649 ont effectué une mobilité à l'étranger soit 22%.

La mobilité sortante des étudiants de l'enseignement supérieur agricole est comparable à celle des autres grandes écoles françaises.

a) Un exemple français

L'exemple de Montpellier SupAgro a été choisi en raison de la grande précision des informations présentées sur son site pour une promotion :

		Étudiants étrangers accueillis en France	Étudiants français accueillis à l'étranger
Etats Unis	Madison	4	5
Pays-Bas	Wageningen	0	6
Danemark	Copenhague	1	6
Espagne	Valencia	0	3
Espagne	Madrid	3	2
Finlande	Helsinki	1	3
République Tchèque	Prague	3	1
Suède	Uppsala	0	2
Allemagne	Munich	1	1
Allemagne	Berlin	2	2
Total		15	31

⁸ Conférence des Grandes Ecoles. La CGE est une association qui regroupe les écoles d'ingénieur de management, d'architecture, et de médecine vétérinaire. Elle compte 236 membres. Elle effectue, tous les 2 ans, une enquête « *les grandes écoles sur la scène internationale* ».

b) Un exemple vu de l'étranger

La mission ENFA a visité la Humbolt Universität zu Berlin et en particulier sa faculté d'agriculture et d'horticulture, principal partenaire allemand de l'enseignement supérieur agricole. Elle a constaté que parmi les 60 étudiants qui font des études à l'étranger, 2 seulement vont en France, alors que cette université reçoit en moyenne entre 10 et 13 étudiants français par an.

Sur ces exemples, vérifiés dans la plupart des autres écoles, on constate que **la mobilité sortante est nettement plus importante que la mobilité entrante. Cette dissymétrie commence à être un handicap pour l'envoi de nos propres étudiants à l'étranger**, car beaucoup d'établissements étrangers souhaitent et commencent à exiger la réciprocité dans les échanges.

Comme pour la mobilité entrante, les résultats à l'échelon européen seront approfondis dans le cadre de la mission «*comparaison sur la structuration LMD de l'enseignement supérieur agricole et vétérinaire en Europe* » en cours de réalisation par M. J.P. Cabanettes, G. Bringuier et M.A. Garcia.

IV.3. Enseignants chercheurs partis à l'étranger :

L'enquête ENFA ne cite qu'un seul cas d'enseignant-chercheur parti à l'étranger pour une période de plus de six mois. Il s'agit d'un enseignant chercheur d'AgroParis Tech envoyé à l'Université de British Columbia (Canada) pour une période d'un an.

La faible mobilité des enseignants-chercheurs français témoigne du repli sur lui-même de l'enseignement supérieur agricole français. Elle **est notoirement insuffisante et ne permet pas l'ouverture indispensable dans le cadre de la stratégie d'influence du Ministère.**

V. Identification des points faibles

V.1. Absence d'approche économique de la mobilité des étudiants

La mission s'est penchée sur l'importance de l'économie du savoir, notamment lors de l'étude réalisée au Canada sur « *l'importance de l'économie de l'éducation à l'international* ».

Au Canada, la venue d'étudiants étrangers représente le troisième poste des exportations.

Aux États-Unis en 2006, 42% des étudiants étaient étrangers et leur venue représentait la première ressource extérieure. L'Allemagne qui accueille autant d'étrangers que la France engrangeait plus de 2 milliards d'€ sur ce poste.

V.2. Situation dans les classements internationaux

Les classements internationaux les plus reconnus sont le classement de Shanghai⁹ et le classement THES¹⁰ (Times Higher Education Supplement).

Ces deux systèmes s'appuient sur des conceptions radicalement différentes.

Le classement de Shanghai s'intéresse principalement aux prix Nobel (30%), à la recherche (60%) et à la taille de l'institution (10%), même s'il est largement perçu comme un classement d'universités.

Le classement THES intègre les opinions d'universitaires (40%), les opinions des d'employeurs(10%), la qualité de l'enseignement (20%), la recherche (20%) et la **dimension internationale** (10%).

Les écoles de l'enseignement supérieur agricole n'ont certes pas prétention à se placer dans les 500 établissements de ces deux classements ; mais, depuis 2007, est apparu un classement thématique en 5 catégories.

La quasi-totalité des établissements d'enseignement supérieur agricole se classe en « **life and agricultural sciences** » et quelques uns en « sciences de la Terre et mathématiques ». Dans ces classements, le seul établissement français classé (classement de Shanghai) est Paris VI en 76eme et dernière position (parmi 24 ex-aequo de cette fin de classement). Par contre, on y retrouve des établissements qui sont historiquement et notoirement considérés comme équivalents aux nôtres : Wageningen, Uppsala, Louvain, Utrecht ...Et même la Suisse, avec ses 7,5 millions d'habitants, se retrouve nommée 3 fois dans les 100 premiers de la catégorie « sciences agricoles et de la vie ».

Les critères de ces deux classements sont certes critiquables, mais **ces classements ne doivent et ne peuvent pas être ignorés** car la pression du public leur a conféré une influence internationale incontournable.

⁹ Voir annexe Classement de Shanghai

¹⁰ Voir annexe Classement THES

On peut encore citer d'autres classements internationaux :

Le *Centrum für Hochschulentwicklung* (CHE) allemand, les *Teaching quality assessments (TQAs)* et *Research assessment exercise* d'Outre-Manche, celui du *National Research Council* aux Etats-Unis, le *ranking of Leiden* de l'université de Leiden aux Pays-Bas.

Aucune école européenne de l'enseignement supérieur agricole françaises n'est citée dans le cadre des sciences de la vie de ces classements des écoles européennes.

Des symposiums internationaux ont lieu sur les classements par exemple en février 2009 celui de l'Université de Leiden « *Under the influence, what rankings mean around the world* », pour lequel nous n'avons pas trouvé de représentant français.

V.3. Nombre de diplômes décernés aux étrangers

Il a été constaté que le nombre de diplômes d'ingénieurs agronomes décernés chaque année à des étrangers toutes écoles confondues n'est que de quelques dizaines, contre 100 ingénieurs pour l'École polytechnique et 70 pour l'École des Ponts ParisTech.

La délivrance des **doubles diplômes** ¹¹ est surtout le fait des écoles de la FESIA dans le cadre de leur partenariat circulaire avec un certain nombre d'établissements étrangers.

Dans les écoles publiques, seuls 4 doubles diplômes ont été décernés : un ingénieur forestier avec l'Université de Fribourg ; un ingénieur agroalimentaire avec l'Université de Munich ; un ingénieur agronome avec São Paulo dans le cadre de BRAFAGRI et un autre avec Gembloux).

La France, qui avait une grande renommée dans l'enseignement en économie et politique agricoles, a, aujourd'hui, perdu beaucoup de son attractivité.

La principale UMR française dans ce domaine ne délivre que 6 thèses par an¹². Pourtant en matière de politique agricole et de développement rural, les besoins des pays émergents sont de plus en plus importants car après un passage à vide au cours des 15 dernières années dues aux politiques de privatisation des structures agricoles dans les différents pays, de nouveaux besoins apparaissent.

Il nous a été signalé qu'il n'a pas été possible de trouver une spécialisation en sociologie rurale pour un doctorant égyptien dont le maître de thèse souhaitait avoir dans ses équipes une formation différente du modèle américain. Il avait pour cette spécialité choisi la France, dont il considérait que la spécificité culturelle était de nature à apporter un « plus » dans ses équipes.

Il est difficile de prétendre à une influence internationale quand on délivre si peu de diplômes aux étudiants étrangers.

¹¹ Rapport ENFA p11

¹² Rapport AERES.

V.4. Manque de moyens humains financiers pour l'accueil

La gestion d'une politique à l'international nécessite beaucoup de temps pour l'entretien des réseaux, le suivi des conventions de partenariat, l'accueil des étudiants étrangers et la gestion administrative des étudiants français à l'étranger.

La plupart des établissements publics n'ont que 3 ou 4 personnes dans leur direction chargée de l'international, ce qui est à comparer avec les 18 personnes de l'ESA d'Angers.

Sur le plan financier, les établissements ne bénéficient pas de la part du ministère de tutelle d'une ligne budgétaire spécifique pour la politique d'accueil des étrangers, car la ligne dédiée à la mobilité sortante appartenant au titre II ne peut être utilisée pour développer l'accueil des étrangers au sein des établissements.

V.5. Manque de lisibilité des diplômes

V.5.1. Le Mastère

Le concept de « Mastère » à la française qui a été institué pour se différencier du Master 1 et 2 de Bologne est en réalité un post master. Créé en 1987, il pourrait être comparé au MBA¹³ si ce n'est que, de façon générale, il ne bénéficie pas d'une homologation internationale.

Le Mastère est difficilement lisible à l'étranger.

Un haut responsable étranger chargé de la formation au sein d'une institution internationale nous a signalé « les plaisanteries sur le « master » masculin et le « mastère » féminin. Il ne s'estimait d'ailleurs pas capable d'expliquer l'expression « Mastère habilitée par la Conférence des grandes écoles ».

V.5.2. Non lisibilité des enseignements

Les diplômes nationaux de spécialisation vétérinaire, CEAV et DESV¹⁴ décernés au niveau bac+7 et bac+10, bien qu'étant de haut niveau, n'ont aucun équivalent dans le cursus D et ne sont pas considérés comme équivalents au Ph.D.(bac+8).

Dans le domaine des formations forestières, les diplômes sont de faible lisibilité tant au niveau français qu'au niveau international du fait du changement périodique des appellations¹⁵.

¹³ MBA Master of business administration, accrédité par le label international AMBA.

¹⁴ CEAV Certificat d'études approfondies vétérinaire, DESV diplôme d'études spécialisées vétérinaires.

¹⁵ Les appellations ont évolué au cours des dernières décennies entre « ingénieur des eaux et forêts » « ingénieur du génie rural, des eaux et forêts » « ingénieur civil des forêts » et entre « ingénieur des travaux des eaux et forêts » et « ingénieur forestier ». Et maintenant « ingénieur des ponts des eaux et des forêts ».

Le diplôme d'ingénieur civil des eaux et forêts n'est plus délivré depuis 1990.

Le diplôme d'« ingénieur civil du génie rural, des eaux et des forêts » ne devrait plus être délivré après 2011 et l'appellation « ingénieur des ponts des eaux et des forêts » serait réservée aux seuls fonctionnaires français.

La reconnaissance de la qualification internationale dans les domaines en eaux et forêts et des spécialisations vétérinaires reste posée.

Pourtant, la formation forestière française des centres ENGREF de Nancy, Montpellier et Kourou jouissait d'une excellente reconnaissance à l'international tant dans les zones tempérées que méditerranéennes et tropicales. Une des raisons est certainement que dans les années 20, l'Ecole Nationale des eaux et forêts de Nancy formait 20% d'étrangers avec des origines aussi diverses que la Chine, la Roumanie, l'Afghanistan, la Norvège, la Turquie, les Etats-Unis, la Palestine...

La France, avec ses 23 millions d'hectares de forêts, peut encore prétendre être un acteur européen et international d'envergure dans ce domaine. On comprend qu'il est alors indispensable de surveiller de près ces changements d'appellation qui pourraient conduire à **faire disparaître la notoriété française à l'étranger pour l'enseignement forestier**, comme des membres de CGEDD l'ont signalé pour l'aviation civile¹⁶, après la réforme de celle-ci.

Une complexification croissante des formations proposées dans les domaines de l'eau, l'environnement, l'écologie et le développement durable s'est instaurée depuis quelques années. Comme l'a souligné le rapport « Les formations de l'enseignement supérieur dans le domaine de l'eau. » de Jean Louis Bésème et Michel Guinaudeau en septembre 2008, les demandes récentes de formation en matière d'eau, d'environnement, d'énergie et de développement durable ne font pas l'objet d'une présentation claire et attractive de la part des écoles. Pourtant, le mastère « gestion de l'eau » du centre de Montpellier d'AgroParisTech, financé par les entreprises, présente un intérêt certain, mais gagnerait à être davantage connu et reconnu à l'international.

Consciente du problème, la DGER a lancé, en 2009, une étude sur ces nouvelles demandes et offres de formation et sur la concurrence avec les universités.

V.6. Coursus vétérinaire de 7 ans

Les écoles vétérinaires sont apparues comme ayant les plus bas taux tant d'accueil que d'envoi des étudiants en stage à l'étranger, alors que paradoxalement, presque la moitié des vétérinaires nouvellement inscrits au Conseil de l'Ordre ont reçu une formation dans un Etablissement étranger.

Il convient de s'interroger sur les raisons de ce paradoxe : les jeunes français vont en masse dans les universités francophones étrangères¹⁷, alors qu'ils ne seraient pas motivés pour faire un stage à l'étranger quand ils font leurs études en France.

Il apparaît que la longueur du cursus des études vétérinaires française, nettement supérieure à celle des autres établissements similaires en Europe, est le principal handicap pour des étudiants étrangers.

¹⁶ Suite à la fusion du corps des ingénieurs de l'aviation civile avec les Ponts et Chaussées en 2002, la non délivrance du diplôme d'ingénieur de l'aviation civile pour les étrangers au niveau du diplôme de l'ENAC (Ecole Nationale d'Aviation Civile) a contribué à supprimer l'influence internationale française au profit de l'influence américaine dans les structures de régulation internationale (ASECNA).

¹⁷ qui ont dû restreindre l'accès des Français en instituant un quota par tirage au sort.

V.7. Difficultés administratives et visas

Certaines difficultés administratives ponctuelles nous ont été signalées au cours des entretiens :

- Ont ainsi été signalés des problèmes d'inscription en doctorat dans les établissements d'enseignement supérieur agricole. Un étudiant français effectue en ce moment un doctorat en Chine sous l'égide de « l'Impérial College » anglais, car il n'a pas pu le faire en partenariat français,
- Deux maîtres-assistants étrangers venus en France ont suivi les cours de niveau doctorat et se sont rendus compte au bout de 6 mois qu'ils ne seraient pas autorisés à passer le diplôme de doctorat français. Ils sont repartis dans leurs pays, mais avec quelle vision de la France ?

Il paraît plus facile pour les agronomes étrangers de s'inscrire en faculté des sciences que dans une école d'agronomie.

Le problème des visas est toujours un obstacle qui conduit de nombreux étudiants francophones à préférer la poursuite des études au Canada, aux États-Unis ou en Belgique.

Il conviendra également d'être vigilant, à l'avenir, en ce qui concerne la compatibilité des exigences de la **protection du patrimoine scientifique** avec celles de la politique d'ouverture à l'international. La collaboration entre les directions des relations internationales des écoles et des hauts fonctionnaires de défense devra faire l'objet d'une attention particulière de la DGER.

VI. Identification des points forts

VI.1. Un enseignement et une recherche de qualité

Le système français de l'enseignement agronomique, agricole et vétérinaire bénéficiait d'une grande notoriété à l'étranger, notamment dans l'aire d'influence de la France : bassin méditerranéen, Afrique sub-saharienne, mais aussi Canada, Chine, Brésil et Russie.

La plupart des écoles possèdent d'importants réseaux d'anciens élèves qui participent de manière très efficace à la notoriété des Établissements.

Le modèle d'« **ingénieur à la française** » fondé sur une formation scientifique pluridisciplinaire de haut niveau, associée à des enseignements en économie et sciences humaines, est très apprécié à l'international.

En matière de recherche, la France, avec le centre international de recherche agronomique et développement, le **CIRAD, dispose d'un réseau international fortement implanté dans 90 pays** et de 1800 agents dont 800 experts de haut niveau qui participent à la formation chaque année et de près d'un millier de chercheurs et techniciens dans les différents pays.

La France n'a rien à envier au « Foreign agriculture service » américain constitué seulement de 1000 personnes présents dans 71 pays¹⁸.

VI.2. Importance de la francophonie

A l'heure où tous les regards sont tournés vers le modèle anglo-saxon, on sous-estime souvent l'importance de la francophonie qui constitue l'aire de prédilection de l'influence française à l'international.

Si, actuellement, les francophones représentent 2,8% de la population mondiale, dans trente ans, ils représenteront près de 8% de la population mondiale¹⁹. Ce fait est souvent négligé. Il convient donc de se souvenir que :

« La racine de notre identité c'est aujourd'hui la langue. Le français est notre bien commun; il nous différencie; il sous-entend un esprit, une manière de penser, une façon d'être. Il est impératif de préserver la langue comme un tabernacle, de lui garantir un enseignement de qualité, d'en faire notre territoire de l'esprit. » Alain Minc - Directsoir - 24 Novembre 2009.

VI.3. Bourses et programmes de coopération

La mission a constaté **le dynamisme de la sous-direction de l'innovation en ce qui concerne l'octroi des bourses aux étudiants désireux d'effectuer un stage à l'étranger**, dans le cadre des obligations propres à chaque école.

¹⁸ « Quand la France disparaît du monde » N. Tenzer janvier 2010.

¹⁹ J. Attali, E. Orsenna « le sens des choses » 2009.

Avec 1 500 bourses attribuées chaque année, le BRECI a réussi à susciter une réelle dynamique de mobilité. Plus de la moitié des élèves français ont bénéficié au cours de leur scolarité d'une bourse de la DGER.

Cette politique, alliée aux bourses octroyées par les régions et l'Union européenne, a eu des effets très positifs dans les taux de mobilités sortantes des étudiants.

Les programmes – Erasmus, Averoes, Brafragri, bourses Eiffel, Athens, n+i...- ont été décrits dans le rapport « 25 propositions pour améliorer l'accueil des étrangers » coordonné par J. Metge pages 13 à 15 du rapport.

Le succès du programme BRAFAGRI²⁰ mis en œuvre par la DGER mérite d'être souligné. La stratégie de doubles diplômes élaborée avec l'ESALQ²¹ est exemplaire.

VI.4. Pas de dichotomie entre grandes écoles et universités

Il est courant de reprocher au système français sa dichotomie entre les grandes écoles et les universités. A la différence des autres filières françaises de formation, l'enseignement supérieur agricole et vétérinaire ne fait pas l'objet d'une telle dichotomie pour les niveaux L et M.

AgroParisTech, qui possède une école doctorale (Abiès), a tous les attributs d'une **grande Université agronomique, agroalimentaire et forestière**.

VI.5. Regroupement des écoles agronomiques publiques

La taille des écoles agronomiques françaises se situe dans la moyenne de celle des établissements européens.

Ceci est une conséquence de l'important programme de restructuration réalisé par la DGER depuis les cinq dernières années au niveau des écoles publiques. Ce programme a eu une telle envergure qu'il a été pu être qualifié de « big-bang » par le journal « les échos » en 2009.

Ainsi, suite à la loi sur la recherche de 2006, les établissements de l'enseignement supérieur agricole se sont regroupés sous différentes formes juridiques, en 7 pôles de sciences et techniques du vivant et de l'environnement (STVE).

²⁰ Le programme BRAFAGRI (BRASil-France-AGRIculture) repose sur une convention de coopération entre la France et le Brésil signée le 27 juin 2005 par la DGER et le CAPES (Coordenação de Aperfeiçoamento de Pessoal de nível Superior). Elle entend promouvoir, dans les domaines des sciences agronomiques, agroalimentaires et vétérinaires, des coopérations bilatérales en matière de formation d'ingénieurs, d'échanges d'élèves-ingénieurs et d'enseignants-chercheurs, d'études comparatives et d'évaluation des cursus et des méthodes d'enseignement des deux pays.

11 projets ont été retenus pour 2009-2010. Douze écoles françaises d'enseignement supérieur agronomique et dix universités brésiliennes y sont impliquées ainsi qu'une cinquantaine d'élèves-ingénieurs et une vingtaine d'enseignants-chercheurs par an. Dans le cadre de l'année de la France au Brésil, le premier Forum BRAFAGRI a été organisé fin 2009 au Brésil.

²¹ Escola Superior de Agricultura Luiz de Queiroz.

De la même manière, suite au rapport de Bernard Chevassus-au-Louis, a été créé, en 2009, le consortium **Agreenium**²² qui regroupe des écoles - AgroParisTech, AgroCampus Ouest, Montpellier SupAgro et l'ENV Toulouse - et des organismes de recherche : l'Inra et le Cirad.-

Ce consortium représente une entité de 12 000 personnes regroupant 5 700 scientifiques et 4 700 étudiants (2 200 doctorants).

Agreenium pourrait permettre de constituer un pôle de lisibilité mondiale.

Dès sa création, le consortium s'est fixé 3 axes à l'international :

- Agir dans la zone Méditerranée ;
- contribuer à la définition des orientations françaises en matière de recherche agronomique internationale ;
- **créer des collèges doctoraux internationaux** dans le domaine des sciences de la vie et agronomiques.

VI.6. Dynamisme des écoles privées

VI.6.1. Établissements de la FESIA²³ :

La FESIA regroupe 4 écoles privées d'ingénieurs en agriculture : ESA Angers, ESAPurpan, ISA Lille, ISARA Lyon. Ces écoles ont élaboré, en commun, une politique de promotion efficace par rapport à l'étranger.

La mission a constaté au cours des entretiens l'importance de leur notoriété à l'international tant au sein de l'Union européenne qu'à l'extérieur, dans les grands pays agricoles tels la Chine et le Brésil et les nouveaux États membres de l'Union européenne.

La mission a constaté le nombre important de personnes en charge de l'international et le nombre de partenariats actifs développés. Bien que ces écoles soient limitées aux niveaux L et M et qu'elles ne proposent que des formations payantes, cette politique leur a permis d'obtenir des mobilités entrantes et sortantes bien au-dessus de la moyenne (voir tableaux précédents). Elles ont su attirer un nombre significatif d'étrangers permettant ainsi d'accroître la renommée de l'enseignement supérieur agricole français.

VI.6.2. ESB, La Salle Beauvais

Ces écoles ont de très bons taux de mobilité étudiante, tant entrante que sortante, et une politique de partenariat à l'international qui mérite d'être soulignée.

²²AGREENIUM voir annexe.

²³ Fédération des écoles supérieures d'ingénieurs en Agriculture.

VI.7. Lisibilité LMD

VI.7.1. Diplôme bac +3

Au niveau L, la lisibilité n'est pertinente que pour les écoles privées recrutant au niveau Bac. Elles délivrent le diplôme de « Bachelor » de la FESIA qui a une bonne reconnaissance pour le niveau Bac+3.

Dans les écoles publiques, dont le concours A d'entrée est de niveau Bac+2, le niveau L correspond à la fin de la première année d'études et ne fait pas l'objet de délivrance de diplôme.

Les évaluateurs n'ont pas examiné le cas des licences pro qui seront étudiées dans cadre de la mission *« comparaison sur la structuration LMD de l'enseignement Supérieur agricole et vétérinaire en Europe »* en cours de réalisation par M. Cabanettes, Bringuier et Garcia.

VI.7.2. Niveau bac+5

Un concours B, ouvert aux français et aux étrangers, est réservé aux diplômés de niveau L ; il permet à ces derniers d'intégrer les cursus supérieurs.

Dans un marché où le niveau Bac+5 est devenu la norme, car il permet de l'entrée dans un statut de cadre du secteur privé, le Master est devenu la vitrine des établissements et les titres d'ingénieurs sont décernés au niveau M et reconnus internationalement à ce niveau.

VI.7.3. Niveau bac+8

On citera tout d'abord, pour le niveau D (doctorat, Bac+8), **l'école doctorale ABIES créée en 2000, qui est la seule école doctorale portée par un établissement du ministère chargé de l'agriculture.**

Elle relève d'AgroParisTech. L'ENVA en est un établissement co-accrédité, l'ENSP et les Universités Paris VI et Paris XI sont associées de même que l'INRA, le CIRAD, le CEMAGREF, l'AFSSA et l'INERIS.

L'école doctorale est très active puisqu'elle accueille environ 400 doctorants et plus de 90 thèses sont soutenues chaque année. Son ouverture internationale est en continuelle évolution : elle se traduit par une augmentation continue des thèses en co tutelle et une politique de partenariat avec un grand nombre de pays tels que Liban, Algérie, Tunisie, Chili, Argentine... Lors de sa récente évaluation par l'AERES, elle a reçu la mention A+.

Deux autres écoles sont cohabilitées avec les Universités locales pour délivrer un doctorat : AgroCampus Ouest et Montpellier SupAgro. Elles accueillent un nombre significatif de doctorants étrangers.

D'autres écoles (en particulier AgroSupDijon et ENGEES) encadrent des doctorats, mais sous la coupe des Universités. Le taux d'étrangers entre alors dans les statistiques de ces dernières.

VII. Voies et moyens de développer l'ouverture internationale

Entre 1985 et 2005, l'enseignement supérieur agricole a participé au mouvement de repli de l'enseignement français à l'international comme les autres établissements.

Puis la prise de conscience de la nécessité d'accueillir des étudiants étrangers est apparue. Sa mise en œuvre a été beaucoup plus timide dans l'enseignement supérieur agricole que dans les autres écoles d'ingénieurs. L'une des raisons est probablement l'important effort de restructuration des Établissements publics effectué entre 2006 et 2009.

Ce n'est qu'en 2008 que le ministre Michel Barnier a annoncé clairement la nécessité d'une stratégie d'influence à l'international qui n'a pas encore donné de résultats tangibles.

Il est à noter cependant que certaines écoles impliquées dans une vraie politique volontariste à l'international ont réussi des mobilités importantes aussi bien entrantes que sortantes.

VII.1. Mesures immédiates possibles

VII.1.1. Permettre à la DGER de positionner l'enseignement supérieur agricole français dans les classements internationaux

Comme l'a déclaré Valérie Pécresse, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche :

« Le classement de Shanghai est certes critiquable mais, puisqu'on ne peut changer les indicateurs, il vaut mieux les retourner en notre faveur. Lorsqu'ils choisissent leur future université, les étudiants américains, australiens, chinois, indiens regardent ce classement. C'est la mondialisation. On ne peut s'en abstraire et nous devons donc gagner des places, ce qui n'est pas contraire à l'exigence d'excellence de l'université française. »

Pour progresser par rapport aux critères de Shanghai, il ne s'agit pas de modifier la qualité de l'enseignement français, unanimement reconnue, mais de rendre plus lisible à l'international les critères d'évaluation, les standards de qualité et d'excellence, les contrôles de cette qualité permettant ainsi de faire partie des réseaux d'excellence des établissements d'enseignement supérieur.

Le classement de Shanghai repose pour 90% sur les activités de recherche et les prix Nobel. Une des raisons de l'absence des écoles dans les classements internationaux est le nombre de publications par école : celui-ci ne dépasse pas les 1000 par an.

Or, depuis 1946, date de création de l'INRA, la recherche agronomique est séparée de l'enseignement supérieur. Il s'ensuit que les 8 000 publications de l'INRA et les 1 750 du CIRAD ne peuvent s'ajouter aux 800 publications d'AgroParisTech. Ainsi, contrairement aux établissements étrangers, 80% des publications ne sont pas prises en compte dans le classement.²⁴

²⁴ Prenons l'exemple de Wageningen UR (Wageningen University and Research Center) classée 42° en « biologie et agronomie », sans prix Nobel mais qui regroupe l'Université agronomique, un Collège de formation supérieure et un institut de recherche (DLO), dont toutes les publications comptent.

Il convient, dans le cadre de la création d' AGREENIUM, que les publications de l'INRA et du CIRAD puissent être prises en compte ; pour cela les chercheurs et enseignants-chercheurs des établissements membres devraient publier sous la même appellation.

L'activité globale d'AGREENIUM pourrait lui permettre de publier sous le même timbre plus de 12 000 publications par an, plaçant ainsi ce consortium dans une position favorable pour donner à la France une renommée internationale.

Il nous a été signalé que ceci poserait des problèmes dans les critères d'évaluation de l'AERES. Il conviendrait alors que la DGER se penche sur ce problème qui n'est pas spécifique à l'enseignement supérieur agricole.

Le critère de taille souvent invoqué pour justifier l'absence des établissements dans les classements n'est plus un obstacle depuis la création d'Agreenium.

VII.1.2. Établir une offre groupée de l'enseignement supérieur agricole française

Les évaluateurs proposent **d'introduire la dimension internationale dans le rapport annuel de la DGER et de mettre en place un document synthétique rédigé en français et au moins en anglais²⁵ présentant l'offre groupée de formation française à l'international.**

Une esquisse du contenu des sites des principales informations est présentée dans le rapport ENFA.

VII.1.3. Mobiliser davantage les réseaux

Le ministère dispose d'un réseau d'agents présents dans de nombreux pays notamment les conseillers agricoles des ambassades. S'y ajoutent les agents des centres de recherche, des organismes sous sa tutelle directe (INRA, CEMAGREF, FVI, ADECIA, ADEPTA), les réseaux des autres ministères intervenant dans le champ agricole (CIRAD, IRD, AFD), les spécialistes agricoles des missions économiques.

Il est à noter que le réseau du CIRAD placé sous la double tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministère des Affaires étrangères et européennes n'est pas valorisé comme il devrait être par le MAAP, bien qu'il contribue à la formation de 300 étrangers par an soit plus que l'école doctorale ABIES.

Nous proposons **de mettre à profit l'excellent réseau d'implantation du CIRAD pour une coopération plus étroite avec le MAAP et des établissements d'enseignement supérieur agricole dans le cadre d'Agreenium et de l'école doctorale ABIES et d'utiliser la réunion annuelle des agents du MAAP à l'international pour sensibiliser ces derniers sur les actions à conduire.** Cette réunion a lieu chaque année fin août.

Un article dans la revue N2A serait le bienvenu pour expliciter le nouveau paysage de l'enseignement supérieur agricole et les enjeux qu'il représente pour le ministère.

²⁵ Voir portugais, chinois, russe.

VII.1.4. Adapter le cursus vétérinaire au standard européen

En France, le métier de vétérinaire exige des études plus longues que dans les autres pays (niveau Bac + 7), comprenant 2 années de préparation suivies d'un concours puis 5 années de formation au sein des écoles vétérinaires. Ce long cursus est probablement la principale raison de la non attractivité des écoles vétérinaires françaises pour les étudiants étrangers. La moyenne européenne des études vétérinaires est d'environ 5,5 ans : 5 ans au Royaume Uni ; 5,5 ans en Lituanie, Suède et Danemark ; 6 ans en Belgique, aux Pays-Bas ou en Finlande...Mais aussi 5 ans à Montréal pour obtenir le titre de docteur en médecine vétérinaire.

Le rapport « *Étude comparative des systèmes d'enseignement vétérinaire dans trois facultés européennes et des écoles vétérinaires françaises* » rédigé par **Patrick Bénard en février 2009 préconisait de réduire la durée des études vétérinaires à 5 ans.**

Le rapport **Vallat / Vanelle** « *Le parcours de formation initiale des vétérinaires en France : Propositions pour son évolution* » **de novembre 2009 propose (recommandation 11) de « raccourcir le cursus de la formation vétérinaire à 5,5 ans ».**

En tout état de cause il faut **engager une réflexion pour adapter la durée et les modalités du cursus vétérinaire à la concurrence internationale en s'inspirant des conclusions des rapports Bénard et Vallat / Vanelle.**

VII.2. Propositions au niveau des contrats d'objectifs

VII.2.1. Augmenter le nombre de diplômes décernés aux étrangers

Il est difficile de prétendre à une influence internationale quand il n'est délivré aux étrangers que 25 diplômes d'ingénieurs agronomes, 6 diplômes de l'ENSV et 10 diplômes d'IGREF civil, alors que Polytechnique en décerne 100 et l'École des Ponts ParisTech 70.

Dans les conclusions des assises de l'enseignement agricole de décembre 2009, il est proposé (proposition12) de tripler le nombre d'étrangers dans les BTSA, mais elle ne concerne que l'enseignement supérieur court.

La mission propose donc de **doubler le nombre d'étrangers accueillis en formation diplômante et d'intégrer cette disposition dans le cadre des contrats d'objectifs cosignés entre le Ministère et les établissements publics d'enseignement supérieur agricole**, comme cela est déjà pratiqué entre le MEEDDM et l'École des Ponts ParisTech²⁶.

Un objectif en matière de doubles diplômes et d'envoi d'enseignants à l'étranger pourrait également être fixé.

²⁶La mission a constaté, avec satisfaction, que dans la plaquette d'AgroParisTech distribuée au SIA 2010 un objectif d'accueil d'étudiants étrangers (concours DE) et de double diplômes avait été fixé.

VII.2.2. Favoriser le recrutement des étrangers de niveau L

Le recrutement des étrangers qui ont déjà obtenu un niveau L dans leur pays, devrait être développé au niveau des écoles d'ingénieur.

Les étudiants intégreraient alors les écoles en deuxième année et effectueraient une scolarité de deux ans pour obtenir le diplôme d'ingénieur.

Ce recrutement pourrait se faire sur dossiers avec les écoles en partenariat, comme cela est déjà effectué par l'école des Ponts ParisTech et la FESIA, ou faire l'objet d'un concours spécial avec des centres de sélection ouverts à l'étranger, en utilisant les réseaux de la DGPAAT et du CIRAD.

Pour diminuer les coûts de recrutement et de sélection et augmenter la diversité des pays concernés, la visioconférence pourrait être utilisée, comme cela est déjà pratiqué par certaines écoles de ParisTech.

VII.2.3. Tenir compte de tous les stages

Dans le cadre de la recommandation du programme 142 de la LOLF quant au taux d'étudiants effectuant un stage de plus de quatre mois à l'étranger, il conviendrait **de permettre aux écoles d'intégrer les stages effectués pendant l'année de césure à l'étranger**. Il s'agit bien entendu, des stages relatifs aux études poursuivies.

VII.3. Développer une approche économique et de "benchmarking"

VII.3.1. L'analyse comparative à l'international

En raison de la mise en concurrence sur la marché international des offres de formation, il apparaît nécessaire de développer au sein de la DGER, une réflexion sur l'approche économique de la formation agricole et sur la nécessité des comparaisons internationales. Dans ce cadre, il ne faut pas se restreindre à l'avis des seuls responsables des directions des relations internationales des écoles et de ne pas oublier **d'associer les différents acteurs économiques à la réflexion** sur la stratégie internationale de la DGER, car ils peuvent contribuer de manière très positive aux conditions de "benchmarking".

La mission a constaté que les rapports annuels de la DGER fournissent des statistiques très fournies en matière de genre (H,F), d'âge, de catégorie socioprofessionnelle, mais ne donnent aucune information sur l'accueil des étrangers.

La réflexion ne doit pas être conduite au seul niveau européen, mais doit être étendue aux grands pays agricoles émergents (Brésil, Chine, Inde...) et bien entendu aux établissements des autres pays francophones (Belgique, Suisse, Québec...).

VII.3.2. La scolarité payante

La problématique de l'économie de la formation a été un des thèmes présentés lors du comité de pilotage du 4 décembre 2009.

Comme le préconise le rapport de la Commission Attali²⁷ « 300 idées pour changer la France » qui recommande – décision 221- la France doit se donner les moyens d'accueillir davantage d'étudiants étrangers en scolarité payante.

Il s'agit de **développer l'accueil d'étudiants étrangers en scolarité payante dans l'enseignement supérieur agricole.**

Bien sûr, la faisabilité d'un tel projet doit être approfondie sur le plan juridique, les écoles publiques n'auraient pas la possibilité, semble-t-il, de facturer aux étrangers non UE, les formations d'ingénieur et de vétérinaire. L'exemple récent de l'Université Paris-Dauphine devrait pouvoir étayer la réflexion.

De même, **la mise en place de formations en langues étrangères, et pas seulement en anglais**, qui pourrait être un facteur d'attrait pour les étrangers, devrait quant à elle, faire l'objet de facturations spéciales comme cela est pratiqué dans certains établissements.

VII.4. Le diplôme d'ingénieur ou le master ?

La mission a constaté l'affrontement de deux approches :

- Certains pays, et non des moindres, sont attachés au diplôme d'ingénieur ; il s'agit de la Chine, de la Russie, du Brésil et Canada.²⁸ De même, le modèle « d'ingénieur à la française » connaît depuis des décennies un succès en Inde, pourtant de tradition anglo-saxonne : les ITT *Indian Institute of Technology* y attirent aujourd'hui les meilleurs étudiants, comme le signale Jamil Salmi dans son rapport « *Le défi d'établir des universités de rang mondial* » pour la Banque mondiale.
- Mais une tendance récente, que l'on peut qualifier d'humboltienne, vise à remplacer le diplôme d'ingénieur par celui de master. De nombreux responsables sont tellement persuadés qu'il faut copier le modèle dit « anglo-saxon » qu'ils s'interdisent d'observer l'émergence de la Chine, de l'Inde et du Brésil qui représentent presque la moitié de la population mondiale et auront une influence déterminante sur les standards culturels de demain. Ces responsables souhaitent proposer aux étrangers des panoplies de masters ou mastères après le Master.

Peut-on imaginer qu'un étranger vienne en France pour obtenir un master alors qu'il a déjà le titre de Master et qu'il a la possibilité, pendant presque la même durée d'études, d'obtenir un Ph.D. au Canada ou à Wageningen qui lui ouvre la porte aux carrières internationales²⁹ ?

²⁷ Août 2007

²⁸ Dans ces deux derniers pays la profession d'ingénieur agronome et forestier est réglementée par un ordre qui participe à la reconnaissance des diplômes, car il autorise l'activité professionnelle des diplômés.

²⁹ Le recrutement après Ph.D. Note de ParisTech : voir annexe: comparaison des diplômes

La position des évaluateurs est donc de **maintenir la double appellation, l'une en français avec le titre d'« ingénieur... » accompagnée de sa traduction en langue anglaise par exemple « master of science in engineering »**, qui permettrait une lisibilité tant pour les pays anglo-saxons que pour ceux qui sont attachés au titre d'ingénieur. En effet comme l'a précisé un interlocuteur ancien directeur d'école « *en marketing, on n'abandonne pas ses produits phares* ».

VII.5. Le diplôme de Ph.D. ou le Doctorat ?

« *Si vous n'avez pas un Ph.D. vous n'êtes rien du tout ... Si vous n'amenez pas des gens à faire des doctorats, adaptés si possible, rapidement le corps risque de décliner.* » Claude Martinand, Revue du GREF n°26 / octobre 2009.

La grande majorité des diplômés de l'enseignement supérieur agricole qui ont pratiqué une carrière à l'international souscrivent à cette assertion. Le titre de docteur vétérinaire est délivré après 7 années d'études, celui d'inspecteur ISPV après 8 ou 9 années, celui d'*IPEF* après 7 ou 8 années. Ces diplômes n'ont aucune homologation ou équivalence internationale. Ce qui est de nature à réduire l'attrait pour la venue en France des post master étrangers, alors que, dans tous les autres pays, la quasi-totalité des hauts fonctionnaires et des cadres de l'administration, des organisations internationales et des managements des sociétés détiennent *le titre de Ph.D.*

En effet, le doctorat « à la française » est considéré comme une formation pour la recherche et non par la recherche, ce qui n'est pas exclusivement le cas dans les autres pays. Il en résulte que les responsables de nombreuses entreprises et même de certaines administrations ont une faible valence pour le doctorat français tel qu'il est conçu actuellement. Aussi l'objectif de 20% de docteurs assigné à l'enseignement supérieur agricole apparaît pour nombre d'entre eux comme une utopie.

Il est urgent de poursuivre la réflexion concernant les formations doctorales professionnalisantes pour **offrir un diplôme de niveau D correspondant à l'esprit des normes internationales.**

Si les diplômes délivrés n'ont pas une reconnaissance internationale, les meilleurs étudiants étrangers ignorent et ignoreront la France.

La réflexion déjà avancée au niveau de l'école doctorale ABIES pour la mise en place d'un « doctorat d'entreprise et d'action publique » et l'objectif d'Agreenium de créer des collèges doctoraux internationaux devraient déboucher sur des modalités concrètes qui permettront aux jeunes français d'avoir des références pour se faire une place de la même manière que leurs collègues européens. Pour l'instant, trop d'entre eux, à niveau universitaire identique, voient les places prises par les jeunes d'autres pays.

La stratégie actuelle de l'Université de Paris-Dauphine visant la mise en place de « **diplômes d'établissements** » est à prendre en considération dans le cadre de cette réflexion.

Il s'agira ensuite de faire savoir aux entreprises et administrations l'intérêt d'un Ph.D. aux normes internationales.

Cette problématique fera l'objet en 2010 d'une mission du CGAAER.

VII.6. Participer à la stratégie d'influence du Ministère

La stratégie d'influence ne consiste pas seulement à améliorer la balance des échanges agroalimentaires. L'investissement dans les connaissances représente également un vecteur d'influence essentiel. Or le budget de la LOLF qui permet d'octroyer des bourses aux étudiants français ne peut pas être utilisé actuellement pour l'accueil des étrangers.

La formation des futurs décideurs internationaux est une nécessité pour renouveler le vivier des responsables agricoles des institutions européennes et internationales. La DGER a donc un rôle important à jouer dans la stratégie à moyen et long terme du ministère chargé de l'agriculture. Il faudrait, **dans le programme 142 de la LOLF, créer une ligne supplémentaire permettant à la sous-direction de l'innovation de la DGER d'avoir une action aussi efficace en pour l'accueil d'étudiants étrangers que celle qu'elle a réalisée en matière d'envoi des étudiants français à l'étranger.**

Une telle disposition a été réalisée pour d'autres structures d'enseignement français (par exemple Polytechnique).

VII.6.1. Suivi des diplômés étrangers

Les diplômés étrangers dans le domaine agricole, sont le principal vecteur de la promotion du modèle agricole et sanitaire français à l'international. L'exemple du Ministre de l'agriculture roumain D. Ciolos, ancien élève de Montpellier SupAgro, est particulièrement éloquent, puisque celui-ci vient d'être nommé commissaire européen à l'agriculture.

Dans ce cadre, il apparaît nécessaire **d'effectuer un suivi des personnalités d'influence** formées par l'enseignement supérieur agricole français.

Le MAAP devra réfléchir à la mise en place de procédures permettant ce suivi comme cela est fait dans certains pays (Revue, association d'anciens élèves, colloques...).

VII.6.2. La formation des fonctionnaires étrangers

La stratégie d'influence du ministère est particulièrement le fait des diplômés des écoles de fonctionnaires. Ceux-ci ont joué et jouent encore un rôle notable dans les organisations internationales³⁰. Les trois établissements sont concernés et font actuellement l'objet d'un mouvement de réorganisation.

La mission recommande que la dimension internationale soit prise en compte dans les orientations qui engageront à terme le renom de ces écoles dont chacune étant l'héritière d'une longue tradition d'influence française. C'est pourquoi elle propose de **porter à 20% le nombre de fonctionnaires étrangers accueillis** au sein des cursus fonctionnaires de l'ENSV et de l' ENGREF³¹ et **ne pas dissocier la formation dispensée aux étudiants étrangers de celle dispensée aux jeunes fonctionnaires français.**

Dans ce cadre, suite à la fusion des corps des Ponts et Chaussées et du GREF, si l'on veut maintenir la notoriété et l'influence française à l'étranger, une décision doit être prise avant 2011 date de la disparition envisagée du diplôme d'ingénieur civil du génie rural des eaux et des forêts.

VII.6.3. Promouvoir un enseignement d'économie et de politique agricoles lisible et attractif pour les jeunes fonctionnaires étrangers au niveau post master

La mission n'avait pas pour objet d'analyser en détail l'offre française auprès du secteur public international, mais elle a été alertée sur :

- le problème de la formation en économie et politique agricoles, dans laquelle la spécificité française était appréciée en termes d'alternative aux courants de pensée dominants, car cette formation semble aux yeux de nos interlocuteurs laissée pour compte ou du moins illisible ;
- les difficultés rencontrées (prospection et financement) pour accueillir de jeunes fonctionnaires étrangers, notamment en provenance des nouveaux États membres de l'Union européenne, dans la formation en économie et politiques agricoles (ECOPA) dispensée aux élèves-ingénieurs du GREF ;
- le devenir même de cette formation dans le cadre de la fusion des ingénieurs du corps du GREF et des Ponts et Chaussées.

Or la France ne pourra garder une place éminente dans ce domaine sur la scène internationale que si elle dispense un enseignement de qualité, attractif pour les IPEF les ISPV et leurs homologues étrangers à haut potentiel.

³⁰ Actuellement cette formation de fonctionnaire est le fait de 3 écoles : l'école interne ENGREF pour les ingénieurs, le GIP ENSV pour les vétérinaires, l'ENFA pour les enseignants. Ces trois écoles assurent une formation de niveau Bac+6 à Bac+8. Les deux premières forment en moyenne 8/9 étrangers chaque année chacune.

³¹ Le taux des élèves étrangers est de 30% à l'ENA

C'est pourquoi, les évaluateurs recommandent **d'ouvrir**, de manière significative, **aux étrangers, l'enseignement en économie et de politique agricoles** de nature à faire partager les analyses et les options françaises dans ce domaine.

Cette action implique :

- mobiliser les conseillers et attachés agricoles auprès des ambassadeurs de France dans les pays ciblés pour détecter les personnalités d'avenir ;
- offrir des bourses aux jeunes fonctionnaires étrangers retenus et ayant besoin d'une aide pour suivre l'une ou l'autre de ces formations.

VIII. Les annexes

Annexe 1 : Références documentaires et bibliographiques

Annexe 2 : Les personnes rencontrées

Annexe 3 : Les écoles prises en compte pour l'étude

Annexe 4 : Le processus de Bologne

Annexe 5 : Les différents niveaux diplômants

Annexe 6 : Comparaison des diplômes

Annexe 7 : Classement de Shanghai

Annexe 8 : Le classement THES

Annexe 9 : Autres classements internationaux

Annexe 10 : Le CIRAD

Annexe 11 : AGREENIUM

Annexe 1. Références documentaires et bibliographiques

- Rapports annuels DGER 2006-2007-2008-2009
- *L'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire de 1999 à 2009*. Eric Marshall et Christian Ferault AAF (février 2010)
- *Quand la France disparaît du monde* Nicolas Tenzer (janvier 2010)
- *L'excellence universitaire, les leçons des expériences étrangères* Philippe Aghion, rapport d'étape (janvier 2010)
- *Les actions à l'international de la DGER*. Pierre Autissier, Jérôme Coppalle (octobre 2009)
- *Le parcours de formation initiale des vétérinaires en France : Propositions pour son évolution* Bernard Vallat et Anne Marie Vanelle (novembre 2009)
- *Interview de Claude Martinand* IGPC Revue du GREF (octobre 2009)
- *L'enseignement supérieur agronomique : héritages, actualités et perspectives*. Revue POUR numéro 200 (juillet 2009)
- *25 propositions pour améliorer l'accueil des étudiants étrangers* ; groupe animé par Jean Metge Inspection de l'enseignement agricole (juin 2009)
- Décret n°2009-522 du 7 mai 2009 portant création de l'établissement public de coopération scientifique dénommé « *Consortium national pour l'agriculture, l'alimentation, la santé animale et l'environnement* »
- *10 jours qui ébranleront le monde*. Alain Minc (2009)
- *Rapport d'audit du programme n° 142 enseignements supérieurs et recherches agricoles*. Pierre Amidey Contrôleur général, Bernard Boyer IGA (2009)
- *Ebauche d'états des lieux du système de connaissances agricoles dans l'Union Européenne* ; groupe de la section 3 CGAAER, Jean Reparet (janvier 2009)
- *Étude comparative des systèmes d'enseignement vétérinaire dans trois facultés européennes et les écoles vétérinaires françaises* Patrick Benard (février 2009)
- Répertoire 2009 des agents du MAAP à l'international. Catherine Branellec, Pierre Alloix (2009)
- N+i : Réseau n+i , *Formations d'ingénieurs à vocation internationale Bilan d'activité 2008*
- *L'autonomie des universités, un atout pour s'imposer dans la compétition internationale, à quelles conditions ?* Yves Lichtenberger Président du pôle de recherche et d'enseignement supérieur Paris Est. Dîner-débat.(29 janvier 2009)
- *Le défi d'établir des universités de rang mondial*. Jamil Salmi (Banque mondiale - 2009)
- *Stratégie nationale de recherche et d'innovation* (2009)

- *Gestion des emplois et des compétences dans les grands corps techniques de l'Etat* SNIGREF, AIPC
- *Universités : nouvelle donne.* Jean-Paul Pollin (2009)
- *Mission d'étude sur l'avenir des corps d'ingénieurs de l'Etat* – Daniel Canepa – Jean-Martin Folz, rapporteur Forian Blazy (janvier 2009).
- *Vers une profession vétérinaire du XXI^e siècle* – Charles Guené, Sénateur de Haute-Marne (22/12/2008)
- *Le devenir de l'ingénierie : Rapport Chabbal.* Henry-Hervé Bichat
- *Rapport sur la création d'un consortium de coopération scientifique pour l'agriculture, l'alimentation, l'environnement et le développement durable* Bernard Chevassus-au-Louis Inspecteur Général de l'agriculture (4 octobre 2008)
- *Les formations de l'enseignement supérieur dans le domaine de l'eau.* Jean Louis Beseme IGGREF, Michel Guinaudeau IGGREF (septembre 2008)
- *La mission de coopération internationale de l'enseignement agricole.* Alain Maragnani (2008)
- *Stratégie du MAP pour l'influence internationale de la France sur les sujets agricoles* (Mai 2008)
- *Le nouveau paysage de l'enseignement supérieur agronomique.* Jean-Louis Buër (juin 2008)
- *L'expertise internationale au cœur de la diplomatie et de la coopération du XXI^e siècle, Instruments pour une stratégie française de puissance et d'influence .* Nicolas Tenzer (4 mai 2008)
- *L'enseignement agricole à la croisée des chemins.* Michel Barnier CNEA (13 mai 2008)
- *300 décisions pour changer la France.* Jacques Attali (janvier 2008)
- *Les étudiants internationaux : chiffres clés.* Campus France (2007)
- *Les grandes écoles sur la scène internationale.* Conférence des grandes écoles (décembre 2007)
- *Structuration de l'enseignement supérieur agricole.* Alain Berger (2007)
- *Évaluation de l'accueil des apprenants étrangers par l'appareil de formation agricole et possibilités d'amélioration.* Robert Burbaud, Antoine Galindo, Nancy Goullier, Alain Maragnani, Claude Rollet, Marie-Françoise Slak (Septembre 2007)
- *Rapport sur la thématique : politiques forestières nationales des Etats membres de l'UE.* Gabriel Tandeau de Marsac IGGREF (6 juillet 2007)
- *Les besoins vétérinaires à l'horizon 2015.* Jacques Février IGSPV, Martine Ménéroud Chargé de mission auprès du CGAAER (Janvier 2007)
- *L'enseignement agricole au cœur de la modernité rurale -* François Grosrichard (Juin 2006)

- *L'enseignement agricole : une chance pour l'avenir des jeunes et des territoires.* Françoise Ferat (2006)
- *Comparaison internationale des politiques d'accueil d'étudiants étrangers : quelles finalités ? quels moyens ?* Guillaume Vuilletet (2005)
- *France : la réforme impossible* Nicolas Tenzer (2004)
- *Quelle structuration pour l'enseignement supérieur agricole ?* Alain Berger, Inspecteur général de l'agriculture (février 2002)
- *Pour un modèle européen d'enseignement supérieur* Jacques Attali (1998)
- *Les relations internationales dans l'enseignement supérieur,* Annie Bouatou, Daniel Reitzer (1997)
- *Avis sur la réforme de l'enseignement supérieur forestier,* 1° section du CGGREF 1987
- *La réforme de l'enseignement supérieur forestier -* Yves Betolaud (avril 1987)

Annexe 2. Les personnes rencontrées

Autissier Pierre	Chef bureau DGER
Arnaud Patrick	Delkia international
Bachelier Bernard	Directeur FARM, ancien directeur CIRAD
Ballu Jean Michel	CGAAER, président section forêt
Belotte Jean	Président de section CGEDD
Beriet-Soliec Marielle	Professeure AgroSupDijon
Bertin Michel	IGPEF, CGAAER
Bichat Henry Hervé	Ancien DGER
Bernard Jean	ParisTech
Bodiou Jean Yves	Université Pierre et Marie Curie, Laboratoire Arago
Bonneau Philippe	Ecole interne ENGREF
Bourget Bernard	Président Commission 1 - CGAAER
Boyer Patrick	Rapporteur programme 142 - IGA
Bretenoux Jean Guillaume(téléphone)	Conseiller Ambassade du Brésil
de Carné Philippe	Président anciens élèves AgroParisTech
Castagné Enrique	Ambassade Espagne Paris
Coppalle Jérôme	DGER Adjoint sous direction innovation
Coulomb Didier	Institut international du froid Directeur
Courleux Frédéric	SSP - MAAP
Danguy des Deserts Dominique	Administrateur ESB - CGAAER
Deygout Françoise	IGPEF CGEDD
Douillet Mathilde	Fondation FARM
Foucault Michel	Secrétaire Général CIIAA
Genton Daniel	Conseil scientifique AgroParis Tech
Gendreau-Massaloux Michèle	Ancien recteur Paris Sorbonne, responsable formation UPM

Ginies Paul	Directeur école Inter états 2IE Ouagadougou
Guglielmi Michel	Directeur Général ISARA
Guillot Jean	IGPEF CGEDD
Hakim Tahani	CIHEAM Institut Agronomique Méditerranéen
Hamon Gilles	AGREENIUM
Hurtrel Maryse	Chef de service DGER
Kroll Jean Christophe	Professeur AgroSupDijon
Laplace Maryline	Sous directrice DGER
Lecoeur Constant	Président section3, CGAAER
Lecoq Pierre Emmanuel	Ministère Finances
Le Jan Alain	IGPEF, CGAAER
Lemoine Louis	Président ISARA
Lossouarn Jean	Professeur AgroParis Tech
Lessaffre Benoît	Ancien directeur CIRAD
De Maupeou Georges	Cirad Montpellier
Messaoud Omar	Institut agronomique méditerranéen
Nil André	CGAAER
Pages Jacques	Adjoint Directeur Général CIRAD
Palmerio Edouardo (téléphone)	Sénateur, Président Université Uberraba
Penel Michel	Directeur CEMAGREF Ile de France
Porry Jean Louis	Président de section CGAAER
Rachail-Bretin Mireille	Déléguée relations internationales VetAgro Lyon
Rios Ernesto	Ministère milieu rural Espagne
Roman-Amat Bernard	Directeur ENGREF Nancy
Roudier Jacques	Président section CGEDD
Ruis Gerardo	DGER, BRECI

Scerb Gérard	Consul à São Paulo (Brésil)
Senoussi Zarack	Directeur innovation école inter états 2IE Ouagadougou
Sodore Christophe	DRI AgroParis Tech
Tanguy Hélène	Ancien députée
Tenzer Nicolas	Auteur rapport Premier Ministre
Thibier Michel	Ex conseiller scientifique Ambassade Australie.
Vassor Roman	Jeunes Agriculteurs
Verdier Jean	Consultant international
Villalonga André (téléphone)	Conseiller scientifique Ambassade de Chine
Villers Sophie	Présidente commission 2 - CGAAER
Vilotte Sylvie	AGREENIUM
Wang Robert	Consultant international Pékin.
Zalay Marion	Directrice DGER
Zeller Antoine	CGAAER

Annexe 3. Les écoles prises en compte pour l'étude

Comme déterminé par le Comité de pilotage du 8 juillet 2008, le champ de l'étude du présent rapport est circonscrit aux établissements publics du décret D 812-1 du code rural et aux établissements privés relevant du Ministère de l'Agriculture :

« L'enseignement supérieur agricole public relevant du ministre chargé de l'agriculture comprend :

Écoles d'ingénieurs

AGROPARITECH qui regroupe :

- Institut national agronomique Paris-Grignon ;
- École nationale supérieure des industries agricoles et alimentaires de Massy ;
- École nationale du génie rural des eaux et des forêts (y compris FIF).

MONTPELLIERSUPAGRO qui regroupe :

- École Nationale Supérieure Agronomique de Montpellier (ENSAM) ;
- Le centre national d'études agronomiques des régions chaudes (CNEARC).

AGROCAMPUS OUEST qui regroupe :

- École nationale supérieure agronomique de Rennes (y compris IESEL et ISPA) ;
- Institut national supérieur de formation agroalimentaire de Rennes ;
- Institut national d'horticulture d'Angers.

École nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Bordeaux

École nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Clermont-Ferrand*

AGROSUP DIJON qui regroupe :

- Établissement national d'enseignement supérieur agronomique de Dijon ;
- l'ENSBANA.

École nationale d'ingénieurs des techniques des industries agricoles et alimentaires de Nantes**

École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg

Écoles ingénieurs vétérinaires

- École nationale vétérinaire de Lyon*
- École nationale vétérinaire de Nantes **
- École nationale vétérinaire de Toulouse
- École nationale vétérinaire d'Alfort

École nationale supérieure du paysage

École nationale de formation agronomique de Toulouse

Secteur privé :

- École supérieure du bois de Nantes
- Institut supérieur agricole de Beauvais
- École supérieure d'ingénieurs et de techniciens pour l'agriculture de Rouen (Val de Reuil)

Les écoles membres de la FESIA

- Institut supérieur d'agriculture de Lille
- Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes
- Institut supérieur d'agriculture d'Angers
- École supérieure d'agriculture de Purpan-Toulouse

Les regroupements des établissements :

Les établissements publics sont tous constitués sous la forme d'établissement public administratif (EPA) à l'exception : d'AgroParis Tech, de Montpellier SupAgro, d'Agrocampus Ouest, d'AgroSupDijon, VetAgroSup et ONIRIS qui sont des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) et qui ont le statut, de grand établissement au sens du code de l'éducation.

Le 24 décembre 2009 ont été regroupées les établissements publics

- * ENITAClermont-Ferrand, ENVL, GIP ENSV en VetAgroSup Lyon Clermont-Ferrand
- **ENITIAA et ENVNantes en ONIRIS Nantes.

Annexe 4. Le processus de Bologne

Le processus de Bologne, lancé en 1999 par 29 pays européens, vise à construire un Espace européen de l'enseignement supérieur (EEES) en harmonisant les cursus universitaires afin de faciliter la reconnaissance des diplômes en Europe et la mobilité étudiante et enseignante.

C'est un engagement pour construire un espace européen de l'enseignement supérieur avant 2010. Le processus a pour objectif de favoriser les échanges universitaires (étudiants, enseignants et chercheurs) et de faire converger les systèmes universitaires vers des niveaux de référence communs.

L'initiative est progressivement reprise et développée par la plupart des gouvernements et des universités européens.

Il ne s'agit pas de mettre en place un système universitaire unique, mais bien de placer les systèmes nationaux diversifiés dans un cadre commun fondé sur trois points clefs.

Les dix lignes d'action qui avaient été retenues pour 2010 :

- ✓ se doter de diplômes lisibles et comparables ;
- ✓ bâtir un système d'enseignement supérieur fondé sur deux cycles (licence et master), puis sur trois cycles (avec le doctorat) ;
- ✓ **généraliser le système ECTS (European credit transfer system)** de +crédits+ transférables d'une unité à l'autre (unité de valeurs qui représentent le volume de travail effectif de l'étudiant. C'est un outil de transfert entre des institutions qui se reconnaissent entre elles) ;
- ✓ démocratiser la mobilité ;
- ✓ favoriser la garantie de la qualité ;
- ✓ promouvoir la dimension européenne dans l'enseignement supérieur ;
- ✓ promouvoir l'éducation et la formation tout au long de la vie ;
- ✓ impliquer établissements d'enseignement supérieur et étudiants ;
- ✓ promouvoir l'attractivité de l'espace européen d'enseignement supérieur ;
- ✓ articuler l'EEES et l'espace européen de la recherche via le doctorat.

Annexe 5. Les différents niveaux diplômants

Le processus de Bologne préconise trois niveaux diplômants : licence (3ans) Master (5ans) doctorat (8 ans) :

Le **niveau L** correspond à la fin de la première année des différentes écoles (niveau Bac+3 : classes préparatoires (2 ans + un an d'école). Il ne donne pas lieu à la délivrance d'un diplôme particulier. Pour remédier à ce manque les écoles de la Fesia délivrent une attestation de « bachelor de la Fesia » à leurs élèves lorsque le besoin se fait sentir. Cette attestation est reconnue au niveau international.

Cette non délivrance ne pose pas de problème au niveau de l'enseignement supérieur agricole³², d'autant plus qu'un recrutement est effectué pour entrer directement en 2^o année dans les établissements publics (à l'exception des écoles nationales vétérinaires).

Le **niveau M** correspond à la délivrance du diplôme d'ingénieur agronome, d'IAE, d'ingénieur en agriculture. La réputation des diplômes d'ingénieurs français - équivalent master - est un élément fort pour la venue des étrangers.

Le **niveau D** est délivré souvent en association avec les universités locales, et particulièrement par l'école doctorale ABIES³³ :

Il est à noter que depuis 1988, AgroParis Tech est le seul établissement dépendant du Ministère de l'Agriculture habilité à délivrer le titre de docteur.

³² Il n'en n'est pas de même au niveau de l'enseignement supérieur technique court. Problème traité par la mission LMD Européen.

³³ABIES : Agriculture, Alimentation, Biologie, Environnements et Santé.

ABIES est une école doctorale pluridisciplinaire elle regroupe : les 3 écoles franciliennes du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales (AgroParis Tech, ENVA et ENSP) et trois universités (PARIS VII, PARIS XI et PARIS XII).

Annexe 6. Comparaison des diplômes

France

Sigle	Explication
DEA (aujourd'hui Master recherche)	Diplôme d'études approfondies (formation de troisième cycle; première année des études doctorales; inscription à la fin des études de deuxième cycle universitaire)
DESS (aujourd'hui Master professionnel)	Diplôme d'études supérieures spécialisées {formation professionnelle d'une année débouchant sur le diplôme d'études supérieures spécialisées destinée à l'exercice d'une activité déterminée ; durée de un à deux ans }
Doctorat	Diplôme sanctionnant des travaux de recherche et donnant lieu à la rédaction d'une thèse (180 crédits au delà du master) ; on distinguait autrefois entre doctorat d'état et doctorat d'université
Licence	Diplôme sanctionnant la fin de la première année du second cycle des universités (se compose de 180 crédits répartis en 6 semestres de 30 crédits)
Master	Diplôme de fin du second cycle des universités (120 crédits de plus que la licence)*

*Le mot master a remplacé officiellement l'orthographe mastaire en 2002.

Canada et États-Unis

Ph.D.	Philosophiae doctor
--------------	---------------------

« Le diplôme de Ph.D. est encore peu reconnu par le monde professionnel français. A l'étranger, au contraire, un Ph.D. ouvre la porte des carrières académiques et peut constituer un tremplin pour l'entreprise. Le PhD permet de « candidater » sur les postes d'enseignement et de recherche universitaires partout dans le monde. Il est une condition pour travailler dans les grandes organisations internationales comme le FMI et la Banque Mondiale, qui recrutent sur le même « job market » que les universités américaines. Il permet enfin d'accéder à des postes à haut niveau de responsabilité dans les équipes de recherche et développement de grandes entreprises ». Site ENSAE Paris Tech - <http://www.ensae.fr/content/view/>

Annexe 7. Classement de Shanghai

Pour répondre à la demande du président de l'université Jiao Tong qui souhaite pouvoir envoyer ses étudiants dans les meilleures universités, le professeur Nian Cai Lu, établit un premier classement en 2003. Il va alors au plus simple ne prenant en compte que des données accessibles par Internet et jugées objectives-

	Critères Indicateurs	Pondératio
Qualité de l'enseignement	Nombre de prix Nobel et de médailles Fields parmi les anciens élèves	10 %
Qualité de l'institution	Nombre de prix Nobel et de médailles Fields parmi les chercheurs	20 %
	Nombre de chercheurs les plus cités dans leurs disciplines	20 %
	Publications Articles publiés dans <i>Nature</i> et <i>Science</i> entre 2000 et 2004	20 %
	Articles indexés dans « Science Citation Index" , et « Arts & Humanities Citation Index »	20 %
Taille de l'institution	Performance académique au regard de la taille de l'institution	10 %

La publication de ce classement six mois plus tard connaît immédiatement un important écho mondial.

Les résultats de ce classement 2008

Toutes grandes écoles et Universités confondues, la France compte 23 établissements d'enseignement supérieur parmi les 500 meilleurs établissements d'enseignement supérieur à travers le monde, mais aucun dans le top 100. Elle se classe au 7^{ème} rang mondial.

Depuis 2007 un classement thématique est réalisé en 5 catégories : Sciences de la Terre et Mathématiques ; Sciences de l'ingénieur et informatique ; **sciences de la vie et agronomiques** ; sciences médicales et sciences sociales .Dans le classement « life and agricultural sciences » qui concerne la majeure partie des Établissements de l'enseignement supérieur agricole, un seul établissement français est classé : Paris VI 76ème/100, mais dernier (car ex æquo avec 24 autres établissements) alors que la Suisse 6 millions d'habitants en compte 4 : Zurich avec 2 écoles; 29°et 47°, Bâle 39° Genève 76°.

L'objectivité des résultats : La qualification de l'Établissement

Un prix Nobel obtenu par un professeur d'université français peut valoir deux fois moins qu'un Nobel obtenu par un professeur d'université américain ou britannique. En effet, la recherche française s'effectuant en général dans des unités mixtes de recherche , associant des universitaires à l'INRA, le classement Shanghai attribue 50 % du bénéfice à l'université et 50 % à l'organisme de recherche. Mais puisque l'INRA et les autres organismes de recherche français n'apparaissent pas dans le classement Shanghai, cela veut dire que « *la moitié du bénéfice du prix ne profite à personne et s'évapore complètement* » (Albert Fert-prix Nobel de Physique 2007).

Annexe 8. Le classement THES

THES : Times Higher Education Supplement

Les critères du classement :

Qualité de la recherche	Opinion d'universitaires actifs dans la recherche du monde entier qui font partie des meilleurs dans leur spécialité, « Peer review » score :	40%
	Opinion d'employeurs internationaux, invités à établir la liste des 20 universités auprès desquelles ils souhaiteraient recruter de jeunes diplômés.«recruiters' review » score	10%
Qualité de l'enseignement	Taux d'encadrement par étudiant,« Faculty/students » score	20%
	Nombre de publications par scientifique,« Citations / Faculty member » score	20%
Ouverture internationale	Part d'étudiants étrangers,« international students » score	5%
	Part de personnel étranger,« international faculty » score	5%

Résultats du classement (200 établissements)

Au total, 58 universités américaines sont classées dans le top 200. On y dénombre également 29 universités britanniques, 11 néerlandaises et 11 allemandes. La France, pour sa part, ne compte que trois écoles et une université, l'Université Pierre et Marie Curie, dans ce top-200. Notre pays fait ainsi moins bien que la Suisse (7 universités classées) et la Belgique (5).

À noter que seul le classement du Times Higher Education Supplement (THES) semble avoir pris en compte du système français des grandes écoles, d'où l'apparition de l'école Normale Supérieure en 28^o position, l'école Polytechnique en 34^o.

« On sait d'avance que ce sera truffé d'erreurs matérielles, parfois énormes, on sait d'avance que ce sera largement subjectif et aléatoire, on sait d'avance que cela résumera chaque université par un seul chiffre, mais néanmoins l'engouement persiste et chaque université dans le monde attend le verdict avec anxiété. »

B. Rentier recteur à l'Université Liège.

Annexe 9. Autres classements internationaux

Les administrations responsables de l'éducation se sont mises à préparer des classements ou des notations dans certains pays comme le Royaume-Uni, avec ses TQAs *teaching quality assessment* et *research assessment exercise*, ou les Pays-Bas avec les notations de recherche effectuées par les académies scientifiques et la conférence des recteurs d'université. Dans d'autres pays, des organismes spécialisés dans l'éducation ont lancé leur propre classement, comme les classements d'enseignement et de recherche que prépare le *Centrum für Hochschulentwicklung* (CHE) allemand, le classement du *National Research Council* des programmes de recherche doctorale aux Etats-Unis, voire tout récemment le classement *Leiden* auquel procède le *Centre for Science and Technology Studies* (CWTS) de l'université de Leiden aux Pays-Bas.

Nous ne parlerons pas des nombreux classements faits par les journaux qui ont un impact certain dans le public. Car les classements émanant d'organismes d'éducation utilisent des méthodes qui sont en général plus soigneuses, plus débattues et plus transparentes et qui cherchent à favoriser le changement et à faire évoluer le système universitaire. Ils ont tendance à se concentrer sur des activités et des régions. Les administrations de tutelle peuvent lier la distribution de ressources à leur notation, comme au Royaume-Uni et aux Pays-Bas.

D'autres, comme le CHE allemand et le Shanghai, comptent sur la pression du public et du marché pour faire changer les choses.

Annexe 10. Le CIRAD

Le CIRAD est la structure agronomique dont dispose la France pour son action à l'étranger. Le CIRAD héritier des anciens instituts de recherche spécialisés par filière (IACT, IRAD, IRHO, IMVT, CTFT...) a un rayonnement et une notoriété à l'étranger incontestables.

Le Cirad effectue 1350 publications par année.

Depuis quelques années le CIRAD est impliqué dans l'encadrement de Masters et de Doctorats des étudiants des pays où il est implanté notamment : la Thaïlande (Bangkok), le Vietnam (Hanoï), le Brésil (Sao Paulo, Etat du Parana), Afrique de l'Ouest (2EI, UPB), Chine (Hainan).

De plus, le Cirad est membre fondateur du « Consortium national pour l'agriculture, l'alimentation, la santé animale et l'environnement » qui regroupe les forces d'enseignement supérieur et de recherche dans le champ agronomique. A ce titre, le Cirad participe aux activités d'enseignement du consortium.

En matière de formation, le Cirad est particulièrement actif sur les thématiques de production et de santé animale. Dans ce domaine, il est membre de deux Groupements d'intérêt partenarial : le GIP Ecole nationale des services vétérinaires (ENSV) et le GIP France vétérinaire international, qui a pour mission de promouvoir, fédérer et coordonner l'offre de formation et de coopération technique vétérinaire sur le plan international.

Les chercheurs du Cirad sont impliqués dans la formation de doctorants et l'accueil de post-doctorants.

Chaque année les chercheurs du Cirad encadrent directement plus de 300 doctorants. Ces 300 doctorants sont à comparer aux 288 doctorants des 3 écoles supérieures agronomiques.

Annexe 11. AGREENIUM

Origine : Agr : agriculture

green : vert

ium : **terminaison latine à connotation scientifique.**

C'est le nouveau Consortium national pour l'agriculture, l'alimentation, la santé animale et l'environnement créé par décret du 10 mai 2009.

C'est un EPCS (Etablissement Public de Coopération Scientifique) qui regroupe AgroParisTech, AgroCampus Ouest, Montpellier SupAgro et l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse, l'INRA et le CIRAD. Sa mission à l'international est de valoriser l'offre française de recherche et de formation dans les domaines de l'agriculture, l'alimentation, la santé animale et l'environnement.

Le consortium a fixé ses premiers objectifs : agir dans la zone méditerranéenne via l'Atelier de Réflexion Prospective (ARP) et Partenariats, Recherche, Méditerranée (PARME) pour définir les recherches prioritaires à développer dans les dix prochaines années en Méditerranée autour de 4 axes privilégiés : santé, agriculture et alimentation, énergie et eau, culture et civilisation.

Pour l'avenir, il s'agit de mettre en place un collège doctoral international. Il ne s'agit pas de créer une école doctorale au sens strict, mais de construire des parcours mixtes associant les écoles doctorales existantes (France, Pays-Bas, Chine, Brésil), avec lesquelles les membres fondateurs d'AGREENIUM ont d'ores et déjà des accords. Ce dispositif, qui pourrait être opérationnel en 2011, serait un lieu mondial de formation dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation, de la santé animale et de l'environnement.